

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

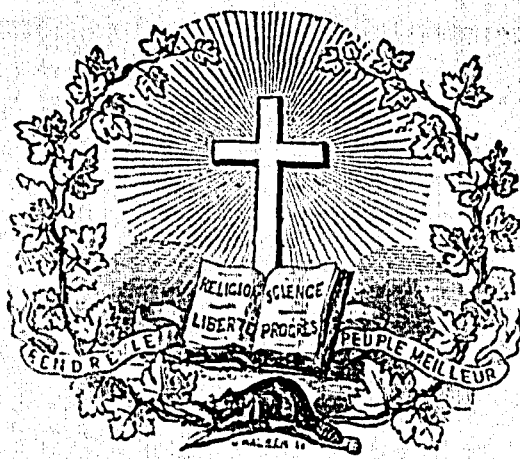
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XIX.

Québec, Province de Québec, Mars 1875.

No. 3.

**SOMMAIRE** : — DOCUMENTS OFFICIELS : Rapport du ministre de l'Instruction publique et de la province de Québec, pour l'année 1872 et partie de l'année 1873. — VARIÉTÉS : Du latin de l'imitation de Jésus-Christ (suite et fin). — Causeries économiques (suite) : Le monopole. — Consommation. — Luxe et épargne. — PÉDAGOGIE : Leçons familières de langues françaises (suite). — Dictionnaire technologique (suite). — AVIS OFFICIELS : Nominations : bureaux d'examineurs, commissaires d'écoles. — Brevets de capacité octroyés par les bureaux d'examineurs. — COLONNES DE LA RÉDACTION : Traitements des instituteurs — Bulletin bibliographique. — Revue mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin des sciences. — Bulletin des statistiques. — Faits divers. — Annonces.

## DOCUMENTS OFFICIELS.

### Rapport du ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1872 et en partie pour l'année 1873.

Québec, 20 août 1874.

A Son Excellence l'honorable René Edouard Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence mon rapport sur l'état de l'Instruction publique en cette province, pour l'année 1872-73 et partie de l'année 1874.

Comme le prouvent les tableaux statistiques et les rapports des inspecteurs d'écoles, il y a un progrès assez satisfaisant. Le nombre des écoles, de même que celui des enfants qui les fréquentent, a augmenté, dans la même proportion au moins que la population.

Les écoles prennent aussi chaque année un caractère d'efficacité plus général. Les rapports des inspecteurs constatent que dans presque toutes les municipalités, la plupart des établissements scolaires donnent des résultats très-satisfaisants et que quelques-uns seulement laissent à désirer.

Le nombre des écoles modèles et des académies de garçons et de filles augmente considérablement tous les ans. Je me suis fait un devoir d'examiner avec soin tous les rapports de ces institutions, et je les ai trouvés satisfaisants dans le plus grand nombre de cas. Plusieurs d'entre elles, cependant, ne sont pas ce qu'elles devraient

être et portent un titre que ne justifie pas l'enseignement qui s'y donne. Aussi, ai-je cru devoir les retrancher de la liste des octrois votés en faveur des maisons d'éducation supérieure, et en prévenir d'autres qu'elles eussent à se mettre parfaitement en règle sous ce rapport. A sa dernière réunion, du reste, le conseil de l'Instruction publique s'est occupé de cette importante question et a passé une résolution qui recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination d'un certain nombre de visiteurs spéciaux, chargés d'inspecter avec soin ces écoles et, de fait, toutes les institutions scolaires supérieures, et d'adresser au département un rapport circonstancié sur le résultat de leur inspection, afin qu'à l'avenir la distribution du fonds de subvention puisse se répartir d'une manière plus équitable.

Les branches qui me semblent comparativement négligées sont la tenue des livres, la géographie et l'histoire du Canada. Pour attacher nos enfants au sol natal, il faut leur enseigner son histoire, leur faire connaître que, bien que jeune encore et relativement peu peuplé, le Canada possède des annales qui seraient honneur à une nation plus ancienne et plus nombreuse. Il faut aussi leur donner une idée des diverses phases par lesquelles le travail de notre organisation a successivement passé, et de la constitution sous laquelle nous vivons actuellement. Dans un pays constitutionnel où le peuple prend une si large part à l'administration de la chose publique, il est essentiel que chaque individu connaisse un peu les divers rouages du gouvernement qui le régit ; et c'est à l'école qu'il doit puiser d'abord ces notions élémentaires qui, plus tard, lui donneront le désir de s'initier davantage à la connaissance de ses droits et de ses devoirs de citoyen.

Une autre lacune non moins grave que j'ai pu remarquer dans la plupart de nos écoles, c'est l'absence complète de tout enseignement agricole. Je conçois qu'un instituteur ou une institutrice ne puisse pas donner un cours régulier d'agriculture dans l'école ; mais je crois qu'il pourrait avec avantage en enseigner quelques notions. Ne dût-on réussir par là qu'à montrer aux enfants que l'agriculture, loin d'être une simple opération de routine, est un art, une véritable science, et que c'est pour avoir ignoré cette science que nos cultivateurs ont vu leurs terres si fertiles dépérir chaque année et devenir

en peu de temps à peu près improductives, on obtiendrait déjà de beaux résultats, puisqu'on éveillerait chez l'enfant le désir d'apprendre à faire mieux qu'on ne faisait avant lui.

J'ai donc cru devoir rendre obligatoire dans toutes les écoles, l'usage du "Petit manuel d'Agriculture" du Dr. Larue, et j'ai, en conséquence, adressé la circulaire suivante à tous les commissaires d'écoles.

Ministère de l'instruction publique, }  
Québec, ce 12 décembre 1873. }

Messieurs.—Considérant qu'il est de la plus haute importance que quelques notions d'agriculture soient données dans nos écoles, je désire qu'on y introduise le "Petit manuel d'agriculture" du Dr. Larue, et que tous les élèves soient pourvus de cet abrégé dès qu'ils seront en état de le lire. L'instituteur ou l'institutrice ne devra pas se contenter d'en faire la lecture, mais devra le commenter, autant que possible, et voir à ce que tous les enfants se mettent bien au fait de son contenu.

Si vous envoyez vos ordres ici pour le nombre d'exemplaires dont vous avez besoin, je verrai à ce qu'ils soient remplis.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre obéissant serviteur,  
GÉNÉON OUMET.

J'ai aussi donné instruction aux inspecteurs d'écoles de bien s'assurer, dans leurs visites, si l'on se conformait aux prescriptions de cette circulaire, et aussi d'interroger tout particulièrement les enfants sur cette matière, afin de voir s'il comprennent bien le Petit manuel.

#### MAISONS D'ÉDUCATION POUR LES JEUNES FILLES.

Un grand nombre de personnes qui s'intéressent à la cause de l'éducation m'ont souvent fait remarquer que le mode d'enseignement suivi dans nos institutions de filles laisse beaucoup à désirer, et ne répond pas aux besoins de notre état de société. Je me suis donc fait un devoir d'examiner attentivement les rapports transmis par ces établissements. Je ne puis que rendre hommage au zèle et à la capacité que l'on rencontre généralement dans les institutions dirigées par des religieuses; mais je pense que leur système d'études est susceptible d'améliorations; et, comme je suis persuadé que le personnel enseignant de ces maisons n'a d'autre désir que celui de produire le plus grand bien possible, je crois devoir lui faire les remarques qui suivent.

L'instruction qui se donne dans ces communautés n'est pas assez pratique. On s'attache trop à enseigner des choses qui ne sont, en quelque sorte, que de pur agrément, au détriment des connaissances véritablement utiles. On laisse prendre par là à la jeune fille des goûts et des habitudes qui sont ordinairement au-dessus de son état social, et qu'il lui sera impossible de satisfaire plus tard. De là deux effets déplorables, d'abord un désempolement qui affecte sérieusement le moral, et engendre chez elle le dégoût du travail et le mépris de sa position; puis, une disproportion, chaque jour plus sensible entre les dépenses et les recettes, qui commence par produire la gêne et finit presque toujours par ouvrir la porte à cette plaie domestique qu'on appelle la misère.

On n'enseigne point ou presque point la tenue des livres. Comment veut-on alors que la jeune fille, lorsqu'elle sera devenue femme, puisse se rendre compte de l'état des affaires du ménage et mettre de l'ordre et de l'économie dans la direction de sa maison? Toutes les élèves, dès qu'elles sont suffisamment avancées en arithmétique, devraient être mises au fait d'une tenue des livres aussi simple que possible, mais suffisante pour leur permettre de se rendre plus tard un compte exact de leurs affaires d'intérieur.

Je ne vois pas non plus que dans aucune de ces institutions on enseigne l'économie domestique; c'est là pourtant, à mon avis, un des points essentiels de l'éducation d'une femme quelle que soit la position que celle-ci doit occuper un jour. La femme est la fortune ou la ruine d'une maison. Si elle est économe et rangée, la maison prospérera indubitablement; si, au contraire, elle ne sait pas mettre tout à profit et borner ses désirs à ses ressources, la ruine s'en suivra aussi indubitablement, un jour ou l'autre. Rien donc de plus important que de bien inculquer ces vérités dans l'esprit de la jeune fille, et de lui apprendre en même temps quelques règles de nature à la guider et à l'aider ultérieurement dans son ménage. Il ne suffit pas de savoir tenir un salon, il faut encore, et de toute nécessité, savoir conduire toute la maison. On devrait aussi, avec la couture, enseigner aux jeunes filles la coupe des vêtements; ces notions lui seraient plus tard d'un grand secours dans sa famille où la pratique viendrait les rendre efficaces et les compléter.

J'ai consigné ici ces remarques, parce que je les crois d'une importance réelle pour la société, surtout dans le temps de gêne où nous vivons. Le coût des choses nécessaires à la vie est devenu si élevé que dorénavant la femme devra ne compter que sur elle-même pour la confection d'une foule de choses qu'elle pouvait auparavant faire faire par des mains étrangères.

De tous temps, la femme a joué un rôle important dans la société par l'influence qu'elle exerce sur la famille: quand la famille est bien conduite, la société elle-même suit son exemple. Il est donc essentiel que la première, la principale éducatrice de la famille soit elle-même formée à l'amour de cet esprit d'ordre et d'économie indispensable à toute administration, de quelque nature qu'elle soit.

#### COLLÈGES.

Je passe maintenant aux collèges au sujet desquels je désire faire également quelques remarques.

J'estime d'abord que le prix de la pension est bien au-dessous de ce qu'il devrait être, en égard à l'augmentation très-considérable survenue dans le coût des choses de première nécessité. Le taux de la pension devrait être élevé: le public et les collèges en bénéficieraient également, ce qui n'empêcherait aucunement de recourir à prix réduits certains élèves peu fortunés dont les talents supérieurs promettent pour plus tard des hommes utiles à la patrie. C'est rendre un mauvais service à la société, surtout dans un jeune pays comme le nôtre, que de trop faciliter l'accès des maisons d'éducation supérieure. On déclasse ainsi un grand nombre de jeunes gens qui, après un cours d'études classiques, se trouvent impropres à toute espèce de carrière, si leurs aptitudes ou les circonstances ne leur permettent pas d'étudier une profession libérale; et ceux qui ont passé par là savent seuls tous les mécomptes, toutes les tribulations qui attendent à son entrée dans la vie réelle le jeune homme ainsi déclassé. Les connaissances qu'il a acquises ne servent qu'à lui faire comprendre plus amèrement jusqu'à quel point il a fait fausse route. S'il veut gagner son pain, il lui faut recommencer à étudier à un âge où ceux qui ont fait des études plus pratiques sont déjà en état de soutenir une maison.

Bien souvent déjà, j'avais fait ces réflexions; mais elles se sont imposées beaucoup plus fortement à mon esprit depuis que j'ai la direction du département de l'instruction publique en cette province. Je me suis donc demandé s'il ne serait pas possible d'apporter à notre système d'études collégiales quelques modifications devenues urgentes, par suite de la nouvelle position qui nous est faite par la Confédération. Les besoins de notre époque, d'ailleurs, ne sont pas les mêmes qu'autrefois et demandent des connaissances nouvelles. La France, l'Angle-

terre et plusieurs autres pays de l'Europe s'occupent beaucoup de cette question et ont déjà fait subir à l'ancien système d'études plusieurs changements nécessités par le nouvel état de la société et par les découvertes et les créations faites de nos jours dans les sciences, les arts et l'industrie. Il faut une instruction plus pratique : on ne saurait trop le répéter.

Pour ce qui est de notre province en particulier, je pense que ce serait faire une réforme nécessaire et rendre un grand service à la société que d'obliger tous les élèves de nos collèges à suivre un cours commercial ou académique, — de quelque nom qu'on l'appelle, — avant de leur faire commencer le cours classique. Ce cours devrait comprendre l'enseignement des langues anglaise et française assez complet pour permettre aux élèves d'écrire ces deux langues facilement et correctement ; l'arithmétique dans toutes ses parties ; la tenue des livres ; les éléments de l'histoire générale, par leçons orales données à grands traits en suivant un plan à peu près semblable à celui du *Discours sur l'histoire universelle* par Bossuet, et en s'attachant à donner une idée de chaque peuple et de chaque empire qui se sont succédés dans le monde, avec leur influence sur les progrès de la civilisation ; les éléments de la géométrie ; le dessin linéaire, l'agriculture et quelques notions d'économie politique et domestique.

Ce cours pourrait se faire en trois années, en supposant que les élèves y entrent avec les connaissances que l'on puise dans une bonne école primaire.

Ensuite commencerait le grand cours qui pourrait se terminer dans les sept ou huit années qu'on y consacre actuellement. L'élève en profiterait d'autant mieux que son jugement serait déjà formé et qu'il serait en mesure d'apprendre d'une manière plus raisonnée.

Pour les débuts, on trouverait peut-être difficilement des professeurs compétents ; mais je crois qu'avec du bon vouloir et de la persévérance, cette difficulté serait bientôt surmontée.

Après avoir suivi un semblable cours, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et, même, après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours complet d'études classiques tel qu'on le fait aujourd'hui, et qui ne se trouverait pas en position d'étudier une profession libérale ; il serait en outre de quatre ou cinq années plus jeune, et pourrait sans inconvénient commencer un apprentissage dans une science, un art ou une industrie quelconques, apprentissage que l'âge rend difficile, sinon impossible, après un cours classique de sept ou huit ans.

Je pourrais développer davantage ces considérations ; mais ce qui précède suffira pour faire comprendre qu'il y a lieu d'effectuer une réforme dans ce sens ; et comme tous nos collèges sont dirigés par des hommes qui en font une œuvre de charité, de dévouement et d'abnégation, je ne doute pas que ces hommes ne se prêtent de tout cœur aux modifications reconnues utiles, dès qu'ils y verront une plus grande somme de bien à opérer.

#### ÉCOLE DES SCIENCES APPLIQUÉES.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai enfin réussi à établir une école des sciences appliquées aux arts, ou plutôt une véritable école polytechnique, comme on le verra par le programme de l'enseignement que les élèves y reçoivent. L'académie que les commissaires d'écoles catholiques de Montréal ont transportée dans le superbe édifice connu sous le nom d'école du Plateau avait déjà fait beaucoup dans l'intérêt de la jeunesse ; elle a couronné son œuvre en offrant son nouveau local et le concours de ses professeurs à la nouvelle école des sciences appliquées. Je suis donc entré en pourparlers avec les commissaires d'écoles et j'ai pu conclure avec eux un

arrangement qui a été ratifié par l'ordre en conseil suivant, à la date du 26 novembre 1873 :

“ No. 379. L'honorable ministre de l'instruction publique, dans un rapport en date du 24 novembre courant (1873), expose qu'il est entré en communication avec les commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal, au sujet de l'établissement d'une classe de sciences appliquées aux arts, dans leur académie commerciale du Plateau ;

“ Que ces messieurs ont présenté un projet des conditions auxquelles ils seraient disposés à ouvrir cette classe, ainsi qu'un programme des diverses branches d'instruction qui y seraient enseignées ;

“ L'honorable ministre soumet avec son rapport copie des propositions faites par MM. les commissaires et du programme d'études qu'ils veulent suivre, pour assurer aux nouveaux cours toute l'efficacité désirable.

“ Ces propositions, quant à la partie financière, portent une demande de subvention de trois mille piastres (\$3,000), somme applicable au payement des traitements des professeurs et à l'entretien des appareils, instruments, etc., etc.

“ L'honorable ministre remarque que le fonds disponible pour cet objet, maintenant en dépôt spécial à la banque nationale, est de treize mille trois cent quatre-vingt-treize piastres et trente-et-un centins (\$13,393.31.)

“ L'honorable ministre croit devoir recommander qu'une somme de trois mille piastres [\$3,000] soit prise sur ce fonds et affectée à l'achat du matériel nécessaire, et que la somme requise pour les traitements des professeurs, à savoir, deux mille cinq cents piastres [\$2,500], soit distraite du fonds de l'éducation supérieure ; et, quant aux cinq cents piastres [\$500] demandées pour l'entretien et la réparation des instruments et du laboratoire de chimie, il propose qu'elles soient prises sur la somme que rapportera chaque année le reste du dépôt.

“ L'honorable ministre a examiné le programme d'études, qui lui a paru remplir toutes conditions désirables pour faire de l'académie du Plateau une institution éminemment utile et d'autant plus précieuse qu'il n'en existe aucune de ce genre pour la population franco-canadienne.

“ L'honorable ministre ajoute que le besoin d'un établissement scolaire de cette nature se fait sentir, et que plus que jamais il est urgent de former des hommes dont l'éducation pratique les rende propres à prendre la direction de l'exploitation de nos mines et des diverses industries qui surgissent tous les jours, et à servir d'ingénieurs, soit pour la construction, soit pour la direction de nos diverses lignes de chemins de fer.

“ L'honorable ministre recommande favorablement le plan exposé plus haut et il espère que le conseil voudra bien l'approuver et mettre en conséquence les sommes nécessaires, à sa disposition.”

Le lieutenant-gouverneur en conseil a le même jour approuvé ce rapport.

Je considère l'établissement de cette école comme un grand pas fait dans la voie du progrès. Nous pourrions maintenant, à l'aide de cette institution, former des ingénieurs, des minéralogistes, des hommes spéciaux enfin pour tous les genres d'industrie. C'est une suite de carrières nouvelles qui s'ouvrent pour notre jeunesse dont le champ d'action avait été jusqu'ici excessivement restreint. Ce fait acquiert une plus haute importance encore, quand on considère les immenses voies ferrées qui sont déjà en opération, en voie de construction ou à l'état de projet, les richesses de nos terrains miniers dont l'exploitation commence à se pratiquer sur une plus vaste échelle, enfin les industries nouvelles qui surgissent de tous côtés et qui ne manqueront pas de s'accroître



encore davantage, dès que nous aurons des hommes compétents pour les faire valoir et les diriger.

Je ne puis mieux faire connaître cette école qu'en offrant le programme des cours qui s'y donnent et qui sont d'une véritable école polytechnique.—(Voir le *Journal* de décembre 1873.)

Il me reste à ajouter que les commissaires se sont aussitôt procuré tout le matériel nécessaire et se sont assuré les services de professeurs compétents, ayant déjà l'expérience d'un enseignement de cette nature.

Le nombre des élèves n'est pas encore très-considérable; mais j'ai la conviction qu'il le deviendra lorsque l'école sera mieux connue, et surtout lorsqu'elle aura formé quelques élèves qui en feront mieux comprendre l'utilité. D'ailleurs, on ne s'attache pas tant au nombre qu'à la qualité des élèves, et l'on recherche avant tout ceux que leurs aptitudes et leurs goûts spéciaux portent vers ce genre d'études.

#### INSPECTEURS D'ÉCOLES.

L'année dernière, je recommandais la nomination de deux ou trois inspecteurs-généraux chargés de surveiller la conduite des inspecteurs d'écoles. C'est le système suivi avec beaucoup d'avantage dans les principaux pays de l'Europe, et il n'est guère possible de s'assurer autrement de la manière dont l'inspection ordinaire a été faite. L'inspecteur devrait aussi entrer, sur un registre tenu à cet effet dans chaque école, la date de sa visite, le temps qu'elle a duré, les matières sur lesquelles il a examiné les enfants, le résultat de l'examen, etc.; on aurait de cette manière un service plus efficace, et la législation ne devrait pas hésiter devant ce léger surcroît de dépense destiné à produire des résultats si désirables.

Il serait du devoir des inspecteurs d'écoles de lâcher, lors de leurs visites dans les municipalités de leurs districts respectifs, de se faire accompagner par les commissaires. Dans tous les cas, ils devraient les réunir pour leur communiquer les remarques qu'ils croiraient utile de faire, d'après le résultat de leur visite, et leur laisser deviner quels sont les instituteurs qu'il serait de leur intérêt de reengager. Il leur appartiendrait en outre d'exiger que les maisons d'école fussent convenables; de veiller à ce que les traitements fussent suffisants et régulièrement payés, et de faire rapport lorsqu'on ne tiendrait pas compte de leurs observations.

Il est enfin déplorable qu'ils s'opposent de toutes leurs forces au déplacement continu et non motivé des instituteurs et institutrices. Rien en effet de plus préjudiciable au progrès d'une école que la fréquence du changement du maître ou de la maîtresse. Le procédé est d'ailleurs souverainement injuste à l'égard de l'instituteur à qui l'on impose les dépenses d'un déménagement et que ces vexations ne tardent pas à décourager.

Les commissaires sont tenus de visiter les écoles de leur municipalité deux fois par année, avant de transmettre leur rapport semi-annuel. Je les engage fortement à se faire accompagner, dans ces visites, par le curé ou le ministre de la croyance religieuse à laquelle ils appartiennent, et par toutes autres personnes capables de juger de la tenue de l'école et des progrès des enfants. Je ne saurais trop inviter ces personnes à vouloir bien prêter dans ces circonstances leur concours à la commission scolaire, car l'effet de semblables visites ne peut manquer de produire un excellent résultat. L'enfant comprendra mieux l'importance de l'éducation quand il verra les hommes les plus influents de la municipalité s'intéresser à son avancement intellectuel et à ses succès. Son émotion sera provoquée, et il aura à cœur de se préparer à bien répondre sur toutes les matières qui lui ont été enseignées pendant le semestre. L'instituteur lui-même, sachant que son école sera soumise à un examen sérieux,

travaillera avec plus d'énergie et de zèle, d'abord parce qu'il aura intérêt à bien mettre ses élèves en état de répondre d'une manière satisfaisante, ensuite parce que cette sorte de considération et de déférence de la part des principaux citoyens de sa localité lui donnera plus de cœur à l'ouvrage et qu'il se sentira compris, apprécié.

#### ASSOCIATION DES INSTITUTEURS.

Il y a maintenant quatre grandes associations d'instituteurs, deux pour les catholiques et deux pour les protestants. A chacune de leurs conférences, on traite des sujets de la plus haute importance qui ont rapport à l'éducation. On y apporte une grande largeur de vues et surtout beaucoup de sens pratique. Chacun y vient faire part à ses confrères des nouvelles connaissances qu'il a acquises et des résultats de son expérience personnelle dans l'enseignement. Il serait à souhaiter que tous les instituteurs et toutes les institutrices pussent faire partie de ces associations. J'engage tous ceux au moins qui sont à même de le faire à s'enrôler dans cette belle armée toute pacifique et de progrès, dont la mission est non moins grande, non moins utile que celle de l'armée qui défend nos frontières. Car si celle-ci protège les citoyens, celle-là les forme et en fait des hommes capables de remplir dignement la place qui leur est assignée dans la société.

Les quatre associations qui existent ont déjà produit un grand bien; cependant beaucoup d'instituteurs sont privés de l'avantage d'assister aux conférences, à cause de l'éloignement où ils sont du lieu des réunions. Il serait donc opportun d'établir des associations locales. Chaque comté ou division de deux ou trois comtés devrait avoir son association particulière, et j'espère que les inspecteurs d'écoles feront tous leurs efforts pour arriver à ce résultat. Ils pourraient diriger eux-mêmes ces associations, y faire des conférences, et surtout fournir toutes les informations désirables sur la discipline et la bonne tenue d'une école, et sur la manière d'y enseigner avec profit les diverses matières requises par le programme d'enseignement. Il est hors de doute qu'il se produirait ainsi un bien considérable. Ces leçons pratiques, fruit de l'expérience, aideraient et encourageraient ceux qui n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours des écoles normales. Le corps enseignant tout entier y gagnerait aussi en considération. Ce ne serait plus quelques membres isolés, ce serait une partie notable de la société accomplissant avec courage la noble tâche à laquelle elle s'est vouée.

Les commissaires d'écoles devront faire tout leur possible pour aider ces associations, et ne pas hésiter même à fournir une légère gratification pour couvrir les frais de voyage. Ils seront amplement rémunérés de ce sacrifice par les progrès qui seront le résultat tout naturel d'un meilleur système d'enseignement. Ces associations d'instituteurs sont recommandées par les surintendants d'éducation presque partout dans les états de l'Union américaine. On y attache une importance majeure, et on les regarde comme l'un des plus sûrs moyens de faire progresser l'éducation populaire.

#### ÉCOLE DE M. LEROY.

M. Leroy, arrivé en ce pays dans le cours de l'année, a travaillé pendant longtemps à simplifier l'enseignement donné dans les écoles. Son système, qui peut s'étendre à toutes les matières scolaires, a été appliqué surtout jusqu'à ce jour à l'étude des langues française, latine et grecque. Par la méthode de M. Leroy, une langue peut s'apprendre en beaucoup moins de temps que par la méthode ordinaire. Au moyen de tableaux et sous la direction du professeur, l'élève raisonne lui-même ce qu'il apprend et s'en rend parfaitement compte; j'ai assisté avec plusieurs personnes compétentes en pareille matière à quelques leçons publiques données par M.

Lelloy. Sur ce que j'ai vu moi-même et sur les avis qui m'en ont été exprimés, j'ai cru devoir recommander qu'une somme ne dépassant pas mille piastres fût accordée à M. Lelloy, pour couvrir les frais d'impression des tableaux et livres que nécessite de sa part l'ouverture d'une classe dans un local mis, sur ma demande, à la disposition du professeur par le gouvernement fédéral. Cette somme devra aussi servir à rémunérer les aides qu'il lui faudra prendre. Si les résultats, après une année d'essai, confirment mes espérances, l'octroi ainsi accordé aura fait bien immense à la cause de l'éducation.

Qu'il soit bien compris, néanmoins, que je n'ai pas voulu faire de cette école une institution rivale de nos maisons d'éducation déjà existantes. J'ai trop confiance dans les hommes qui dirigent ces maisons, et je respecte trop sincèrement le corps enseignant de ce pays pour aimer à créer des rivalités dangereuses. Mais j'ai pensé que la science et le système d'enseignement ne pourraient que gagner à l'essai des diverses méthodes, fruit d'un travail sérieux et fait dans un bon esprit.

A ce sujet, je crois à propos de mentionner la nouvelle méthode de M. de Zaba pour enseigner l'histoire. Cette méthode a pour base principale une carte très-ingénieuse sur laquelle les faits principaux qui se sont passés dans un siècle se trouvent groupés par tableaux faciles à retenir et à l'aide desquels on peut toujours en un moment retrouver une date ou un fait oublié.

Je ne doute nullement qu'on ne puisse en faire usage très-avantageusement dans nos académies de garçons et de filles, aussi bien que dans nos collèges et autres maisons d'éducation supérieure. Dans tous les cas, j'en recommanderais très-volontiers l'essai, persuadé que les résultats en seront excellents.

(A continuer.)

## VARIETES.

### Du latin de l'Imitation de Jésus-Christ.

(Suite et fin)

#### VIII

Appelons donc "une langue vivante", et nous l'appellerons de son vrai nom, le latin du *De Imitatione Christi*. Oui, c'est une langue vivante que celle dont j'use le plus volontiers pour prier Dieu et pour lui parler des misères inhérentes à ma condition, pour confesser à ce miséricordieux Père et Juge mes manquements à sa loi sainte. Ces versets de l'*Imitation*, qui sortent du fond de notre mortalité, s'entre-suivent comme les couplets d'une douce litanie. Je les ai sur les lèvres dès que j'ai du mal, et que je cherche en vain quelqu'un à qui me plaindre, *quisivi qui mecum contristaretur et non inveni*. Il faut bien alors que j'aille à Dieu, ou que, ma brave raison me lâchant au péril et à l'angoisse, je me devore moi-même : la sèche et triste pâture ! Prier, c'est beaucoup ; et malheureux est l'homme qui n'a pas en lui cette source jaillissante de l'oraison, au moins de l'oraison commune, qui se forme d'elle-même dans toute âme un peu atteinte ! Mais agir conséquemment à la prière et dans la dépendance de Dieu, c'est tout l'homme de bien ; et j'en trouve le précepte et la règle positive chez ce maître, savant dans les choses temporelles autant qu'il l'est dans les spirituelles, et qui me dit de cette vie-ci qu'elle est toute militante : *Tota milita est*. Je ne m'endors donc pas, moi séculier, comme peut le faire le moine épuisé par les veilles, sur ce latin qui me parle de mes affaires

bonnement et vivement, et qui m'impute à mal de les négliger : *Age quod agis. Scribe, lege, cuncta, ora, geme, face, sustine viriliter contraria* (liv. III, ch. XLVII). Il me réveille, au contraire, sur tout ce qui me touche et m'importe, sur mes devoirs et mes mœurs, sur mon état et ses appartenances, sur mes relations "avec toutes sortes de personnes," comme a dit saint Paul, ce connaisseur profond de l'humeur et du caractère épineux du monde. Est-ce pour des reclus ou pour des combattants du siècle qu'est fait ce latin-ci : "*Non sis familiaris alicui mulieri*" (liv. I, chap. VIII). Qu'en pensent les gens du monde et nos épilogueurs de l'exégèse, lesquels lisent ce beau livre avec la pointe de leur occiput, le cœur n'étant pas ferme chez eux, et qui nous soutiennent que ces versets de la vraie vie humaine dans l'*Imitation*, cette science des passions régnantes est le fait d'un tonsuré et prieur de couvent, un peu plus lettré que ses moines ? Mais on a le fin mot de cette exégèse exotique, ergotante, calomnieuse et ravalante. Et ce fin mot, le voici : L'*Imitation de Jésus-Christ* est bien gênante en morale ; elle l'est de jour et de nuit. Avec elle on ne sait comment faire pour bien faire. Elle vous prend toujours en péché ou tout près d'y être. On n'a vraiment pas ses commodités avec cette perpétuelle réprimandense. A chaque instant elle contrarie ou rabat la bonne religion naturelle. On ne peut pourtant pas vivre avec des Français du dix-neuvième siècle comme s'ils étaient des saints. Et parmi nos mondains quel sot ira faire usage de ce petit latin d'oratoire, qui vous dit de vous tenir bas en toute rencontre, le plus bas que vous pourrez : "*Cum enim bassari refugis.....*" (liv. II, ch. XLVI) *Bassari*, quelle horreur ! Qu'est-ce que ce latin-là ? Il est du dernier bas en effet, et il ne peut venir que d'un idiot ou d'un homme accoutumé, comme saint Jean-Baptiste, à se nourrir de sauterelles. Et voilà le beau motif pour lequel l'exégèse, qui ne se nourrit pas de sauterelles, exécute le *De Imitatione Christi* !

C'est par gerbées qu'on apporterait des exemples de cette langue vivante et vivifiante du *De Imitatione Christi* : vivante, parce qu'elle m'est un verbe intérieur qui forme en moi le cri de la prière, et qui m'aide à l'articuler devant Dieu ; vivifiante, parce qu'elle ranime en moi la vie de l'esprit et le goût de la morale, et qu'à défaut de la sainteté où je n'ai pas à prétendre, elle m'enflamme d'un certain amour de l'honnête et des moyennes vertus compatibles avec le monde.—*Proprietarii*, hommes attachés à leurs propres sens et à leur temporel aussi, comme nous appelle dans son latin domestique ce bon disciple du Christ, *proprietarii* ! Il ne nous demande pas d'être des saints ou des anges : *Homo es, non Deus ; caro es, non angelus*. Il nous demande, et avec quelle bonté exquise, "de ne pas aller jusqu'au bout de nos concupiscences." *Tu ergo, si vi, post concupiscentias tuas non eas* (liv. III, ch. XII). Je sais bien que Cicéron et Sénèque n'auraient pas dit : *Ire post concupiscentias tuas*. Ils possédaient trop bien leur langue pour écrire de telles platitudes. Ils ont dit l'un et l'autre sur l'homme de fort de belles choses, et très-difficiles à pratiquer. Dieu me garde de domonétiser la morale antique ! Je l'ai longtemps enseignée et expliquée pour ce qu'elle vaut. On s'arrangerait encore de vivre et de converser avec des païens tels qu'un Cicéron et un Sénèque. Mais comment se fait-il que leur beau latin, dont mon oreille est charmée et mon esprit agréablement occupé, ne parle pas à ma concupiscence d'une manière aussi topique et avec le même efficacité que ce *post concupiscentias tuas non eas* ? J'en ai la chair comme transpercée, et mon être en a mal partout. N'est-ce pas que le maître chrétien enfonce là où le maître païen se prend à la surface de l'honnête ; *ad spicem honesti*, et que pour l'un je suis homme, comme le Dieu, la créature et l'enfant de Dieu, *quod es hoc es* (liv. II, ch. VI), et pour l'autre un personnage connu du monde, et tenu seule-

ment à un maintien correct ? J'aime infiniment le latin de Cicéron en qualité de latin : j'aime celui du *De Imitatione* en tant que moyen de me connaître. Je vais à l'un comme à des délices de l'esprit ; je me tiens à l'autre comme à la règle de la santé.

Il est trop clair que dans l'ordre suréminent de la sainteté et dans la manière ordinaire de la morale et des devoirs chrétiens ce latin du *De Imitatione* est vivant et populaire. Expliquons-nous sur ces deux qualificatifs, et sur le dernier principalement. Populaire ne veut pas dire ici que le peuple l'entend comme vous et moi. Nous n'admettons pas, depuis le polyglottisme miraculeux des apôtres, qu'il y ait en qui que ce soit un don infus des langues. Le Saint-Esprit, hélas ! ne se montre plus si magnifiquement à notre égard. Et nous ne l'y sollicitons guère présentement. Ce latin est populaire au même sens que l'est notre grande liturgie catholique. "Le peuple," ou le commun des fideles, entend cette liturgie sans l'entendre, par le fait de l'accoutumance, à cause de la gravité de la mélodie et d'une harmonie imitative des paroles qui rend les choses sensibles aux plus ignorants. Est-ce qu'il est nécessaire que cette bonne femme, dont parle l'énelon, croyante et toute en Dieu, sache le latin pour être touchée du rythme pathétique et des redoutables grandeurs du *Stabat, du Dies iræ et du De profundis* ? Pourquoi est-elle transportée par le *Magnificat*, ce cantique des humbles glorifiés ? C'est donc qu'elle saisit quelque chose, quoi ? je ne sais, de ce latin simple et majestueux, de cette langue romaine que le catholicisme [Bossuet en fait la remarque] a rétabli dans son génie impérieux et dans sa fortune éternelle. C'est une manière non contestable, quoique purement liturgique, d'expliquer ce caractère populaire du latin de l'*Imitation*. Mais la manière psychologique vaut mieux : et s'il est avéré qu'il y a en nous, selon la divine doctrine de saint Paul, un esprit qui ne se lasse pas de prier, *sine intermissione*, et qui ne nous laisse jamais stupides devant Dieu, c'est à-dire, sans voix, sans paroles, sans requête, et comme sans idées, convenons que cette langue des suppliants, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, riches, pauvres, savants, ignorants [*pusillis cum majoribus*], est sortie vive et abondante de l'esprit qui prie en nous, et qui ne se lasse pas de prier. C'est un discours créé pour les nécessités de l'âme, comme il y a un discours commun dont nous usons pour déclarer nos besoins et nos misères corporelles : celui-ci est bien vite dépensé ; celui-là surabonde. Chacun y est inventif à l'infini. L'homme qui prie, le philosophe lui-même, quand il s'abaisse à cela dans les désolations de l'esprit ou "les tribulations de la chair," à la fécondité du Verbe divin, *prolixius orabat* [Évangile de la Passion selon saint Jean].

Or, il tombe sous le sens d'un lecteur candide de l'*Imitation* que tout est prière dans ce livre unique ou se soutient sur la prière, religion, morale, science du monde, direction chrétienne, métaphysique, théologie surtout. Aussi, voyez comme cet esprit de prière est créateur de mots répondant à la vérité des choses et pleins de la substance évangélique. Sur les mystères, ce latin a une précision sacramentelle avec les tendres excès d'une foi indéfectible : *O dulcissime Domine Jesu..... Non alius devotæ animæ cibus manducandus proponitur, nisi tu super omnia desideria cordis ejus desiderandus* [liv. IV, ch. xi]. Et combien d'autres élans ou épanchements de cette foi doctrinale et toute enflammée à laquelle le terme propre ne manque jamais ! Est-ce que la création mentale n'apparaît pas en force et en beauté dans le latin que voici, et qui fait effort pour atteindre à l'être du Dieu, et l'exprimer autant que cela est possible ? L'ontologie d'Aristote, avec ses *a priori*, est d'une stabilité puissante : "Dieu est la pensée de la pensée ; Dieu se pense lui-même" J'entends cela avec la pointe de mon intellect ; et je m'établis dans

la nature divine aussi absolument que dans un rapport mathématique. Mais je n'ai à cela ni joie, ni le plus petit élargissement du cœur. C'est bien haut et bien sec pour un pauvre homme comme moi. Je voudrais voir un peu clair à aimer Dieu, et je ne peux l'aimer qu'autant que je me sens n'être rien par rapport à lui, et ne subsister que par sa toute-puissance et sa gratuite bonté. Or, Aristote ne me dit pas un mot de cette dépendance où je suis de Dieu par mon origine, et qui me laisse, moi sa créature, sous sa main et à sa merci. Avec Aristote, je suis un esprit qui en mesure un autre, l'esprit de Dieu. Quelle pitié ! Je ne suis pas le créé qui s'évanouit, pour ainsi dire, dans l'incréé, un néant qui s'abîme dans l'être des êtres. Et c'est précisément cela qui m'est dit ici, à propos des jugements insondables de Dieu..... *Ubi nihil aliud me esse invenio quam nihil et nihil* [liv. III, ch. xiv]. *Intonas super me judicia tua* ; et les images venant donner corps et couleurs à cette métaphysique aussi humble qu'elle est lumineuse, le penseur chrétien ajoute avec un saint enthousiaste : *O pondus immensum ! O pelagus intransnabile, ubi nihil de me reperio quam in toto nihil*. [Id.] Quel cicéronien trouverait à redire à ce latin, qui lui-même est si peu cicéronien ? Mais il part d'un cœur qui s'est rendu familier avec Dieu à force d'épanchements affectueux et d'abaissements du sens propre. Où la tête vaque à la syllogistique, le cœur est sans mouvement.

Dans les mœurs, dans les choses de direction spirituelle, ce latin a une vigueur incomparable. C'est la vigueur requise au combat de la vie. Ah ! combien Seneque a d'esprit auprès de ce bon dévôt ! Il vous en degôte. Où nos exégétiques ont-ils donc vu que l'*Imitation de Jésus-Christ* était une école de contemplation béate et presque de quérétisme ? Serait-ce pas dans ce chap. xii : *De informatione patientiæ et luctamine adversus concupiscentias* ? Mais c'est la palestine elle-même de l'homme de bien. Je cite ces deux versets du divin dialogue du Christ et de l'âme chrétienne : "...*Domine mi... nam quæteretumque ordinaverò de pace mea, non potest esse sine bello et dolore vita mea.*"—"*Ita est, fili; sed volo te non talem quærere pacem, quæ tentationibus careat, aut contraria non semiet.*" Est-ce ou n'est ce pas là votre vie et la mienne, et votre capacité naturelle et la mienne d'ordonner de notre paix ? Et ce bon dévôt, à peine de la force d'un sixième en latin, ne nous connaît-il pas pour ce que nous sommes ? J'ignore s'il a passé sa vie dans un cloître ; la chose est probable. Alors ce cloître avait jour sur le monde par quelque ouverture d'où ce saint homme apercevait tout le train des choses d'ici-bas. Ou bien convenez que ces âmes, toujours en Dieu et priantes, reçoivent de lui des lumières bien extraordinaires. Qu'est-donc que connaître ainsi l'homme par intuition, et de surpasser en cela les méthodes déductives les plus déliées ? N'est-ce pas que les âmes des humbles, toutes retirées en elles-mêmes et "cachées en Dieu, dans le sein de la lumière et dans le principe de voir" [Bossuet], ont acquis une telle acuité de vue qu'elles percent au plus renfermé de l'homme. Comme elles participent de la pureté des natures angéliques, elles ont quelque chose de la pénétration infinie de ces célestes esprits. Vous leur êtes plus connu que vous-même ne l'êtes à vous-même. Et s'il vous déplaît d'être pénétré, n'allez pas à ces voyants au cœur pur. Ce sont de terribles psychologues. Ni les cieus, ni les enfers ne sont trop profonds pour leur vue. "*Cor mundum penetrat celos et infernum.*" [liv. II, ch. iv].

Que cela est beau et vrai ! Et, pour descendre au particulier de la vie, il n'y a pas de coquin si ténébreux qu'il puisse se rendre impénétrable à un homme ayant le cœur et les mains nets.

Je reviens à l'action chrétienne. Vous la trouvez partout dans l'*Imitation*. Ce mauvais latin est tout aussi plein de l'esprit de force que de l'esprit de douceur du

christianisme. Ceci, par exemple, qui regarde la chair, est-il écrit pour les ascètes seulement ou pour tout le monde ? " *He murmurabit caro, sed fervore spiritus frona-bitur* " (liv. III, ch. xii). La singulière dévotion passive ! Comme si nous n'avions pas tous affaire au même ennemi, et n'étions pas tous revêtus de cette chair qui murmure de se sentir réfrénée. Nous n'y pouvons pas ce que peuvent les ascètes. Mais Dieu sait si nous combattons, je parle de ceux qui combattent, *pro parte virili* ! Trouvez-vous chez les Latins et dans l'éthique de leurs philosophes, beaucoup d'expressions d'un aussi grand caractère que celle-ci ? " ..... Si interior homo fuerit devastatus " (chap. xii, liv. III). *Devastatus* est beau comme du Pascal. Et de qui entendre cet homme intérieur dévasté, sinon du séculier, de l'homme du monde, qui n'a pas mis, comme le religieux, son âme en lieu sûr, mais que les tentations assaillent à droite et à gauche, et ne laissent pas respirer ? Ce *devastatus*, c'est le malade que nous rencontrons tous les jours dans le monde. C'est vous, c'est moi. Il a un air de frivolité qui imite ou plutôt qui contrefait la santé. Au dedans il est tout gâté, et des humeurs pernicieuses le minent. Il languit au travail. Ce qu'il a à faire et qui ressortit à sa condition est justement ce qu'il n'aime pas. Il le fait, parcequ'il en subsiste, et parce que murmurer dans le désert contre Dieu et contre son serviteur Moïse n'emplit pas le ventre. Quelle lâcheté à l'action ! Quelle mutinerie de l'homme intérieur !

Mais on me répond dans ce petit latin de l'Imitation : " *Sto ad beneplacitum meum*," à mon bon plaisir. Ces quatre paroles contiennent en elles la règle et la paix de l'esprit. S'il s'élève en moi un trouble plus grand au sujet de la Providence et de l'apparente confusion des choses humaines, et si l'idée de Dieu s'obscurcit dans mon entendement à ce point que je retire " à ce grand Dieu " le gouvernement du monde pour le donner à l'aveugle fortune ; si cette lumière " du bon plaisir " de Dieu me manque, je ne vois plus où est le bien au moral, où le devoir, où la nécessité de me conduire en tout par la religion et de rendre le moins possible la main à " l'homme animal," alors j'ai recours, dans les obscurcissements ou lâchetés de ma conscience, à la belle prière au Christ que voici : " *Clarifica me, Jesus bone, claritate interni luminis, et edue de habitaculo cordis mei tenebras universas* " [liv. II, ch. xxii]. Et ailleurs, avec plus d'instance et de confiance chrétienne. " *Purifica, latifica, clarifica et vivifica spiritum meum cum suis potentiis* " [liv. III, ch. xxxiv]. La métaphysique séculière, la mieux faite et la mieux constituée, a-t-elle beaucoup de termes de cette force et de cette plénitude spirituelles, *cum suis potentiis* ? C'est bien de " tout moi-même " qu'on me parle ici. L'esprit et le cœur en sont l'un et l'autre, et non pas le premier seulement qui, considéré à part, ressemble tant à une abstraction fastueuse et inanimée. La métaphysique me divise d'avec moi-même. C'est un procédé propre à elle ; il lui est commode pour opérer sur l'être ; je ne le lui reproche pas. J'aime mieux me retrouver tout entier, non pas dans mes principes ontologiques [hélas, leur ténuité est cause qu'ils me fuient !], mais dans mes états vrais ou naturels, dans l'ensemble de ma personne vivante, laquelle, je le sens bien, ne pense juste et n'agit raisonnablement que sous l'empire et par la grâce de Dieu : je ne dis pas " en Dieu," à la manière de Malebranche. Pesez bien chacun des termes de cette prière [*purifica, latifica, clarifica, etc.*] au Père des lumières ; il n'y a pas en eux un grain d'illumination ; et ils satisferaient un grammairien.

IX

Que celui qui n'entend pas ou qui ne veut pas entendre " la vigueur de l'Évangile," *Vigorem Evangelii*, dit saint Cyprien, aille aux endroits de l'Imitation où cette

vigueur chrétienne s'accuse dans un latin singulièrement expressif. Ces endroits sont nombreux. Je ne peux pas m'occuper de tous. Or tous se rapportent aux deux principales affaires du chrétien ou de l'homme de bien qui a accepté le joug du maître sans prétendre l'alléger d'un fétu. Ces deux affaires sont, d'une part, d'avancer chaque jour un peu plus dans la perfection, et d'autre part, les défaillances surveillant et l'haleine manquant au coureur, de se ranimer par la bonne honte et de réparer ses forces par la pénitence. En cela consiste bien l'exercice ordinaire de la milice chrétienne, et ce que l'Église, dès sa prise de possession des âmes, avait appelé " le combat spirituel." La chose et le nom étaient nouveaux pour les moralistes païens. *Omnia nova* ! Non pas que les plus éclairés parmi eux, et les plus savants dans la science de l'homme, n'aient conçu et même égale à Jupiter le parfait honnête homme, le juste irréprochable, le saint. Oui, ils ont imaginé et peut-être pressenti le Saint ; ils l'ont certainement figuré ; et Platon a donné de lui des traits qu'on dirait empruntés à Isaïe. Socrate et Epictète, l'un, quoique prodigieusement subtil, l'autre, nonobstant l'ostentation stoïcienne, ont été les parfaits du monde païen, nous ne disons pas les saints. Il s'en manquait de tout le sang répandu sur le Calvaire. Qui dédaignerait la perfection païenne, je le trouverais bien difficile. Laissons-la en son temps et en son rang ; ce n'est pas la déprécier. Ce son " voies de cette perfection socratique qui diffèrent singulièrement des nôtres.

Expliquons ceci, comme nous avons entrepris de le faire, au moyen de notre texte de *Imitatione Christi*, et par les beautés elles-mêmes de ce latin succulent. Je lis, au chap. xii du liv. II, ces paroles d'une vigueur évangélique étonnante : " *Exardescat contra te, nec patiaris timorem in te vivere*." Il s'agit de s'humilier devant Dieu, et de se faire si petit devant cette Majesté suprême que les hommes puissent marcher sur vous comme sur la boue des rues. " *Et omnes super te ambulare possint, et sicut lutum platearum conculcare*." Certes, voilà qui est fort, ne manquant pas de nous dire les délicats de l'exégèse, qui n'aiment pas eux cette boue des ancêtres et des désappropriés, et encore moins y salir leur blanc plumage. Si cela ne pue pas uniquement le froc et les sandales, qu'est-ce que cela fait donc ? Ce triste latin les dégoûte. Ils n'y ont pas même touché du bout du doigt. Comment songeraient-ils à y enfoncer. Voyons à le faire pour eux. D'abord ils errent totalement sur la vertu d'humilité. Elle est si peu leur fait. Ils n'entendent pas que la fin de l'humilité et le terme des abaissements volontaires de la créature, c'est Dieu, et non pas l'homme ou le monde. Cela ne marque pas peu la disproportion entre celui qui s'anéantit et celui devant lequel on s'anéantit. Et qui ose dire qu'il se fait trop bas pour Dieu ? Cette " boue des rues " est donc une image, à peine proportionnée, de notre petitesse par rapport à l'immanité de Dieu. C'est ce que les charnels ne voient pas, et qui éclate aux yeux des spirituels. Telle est l'humilité, rapportée dans son principe, et contemplée en quelque sorte dans sa belle et douce lumière théologique. Qu'il y a loin de là à cet abaissement monacal sous lequel on la veut écraser et déshonorer ! Regardez agir ces humbles. Sont-ils assez vifs, assez fermes, assez perspicaces dans leur bassesse et dans ce rien du tout qu'ils se vantent d'être devant Dieu ! Qu'est-ce qu'ils ne supportent pas qui nous le ferait tomber en faiblesse, nous les fanfarons de la métaphysique, et les comm-nçants du devoir ? Qu'est-ce qu'ils n'expédient pas avec célérité et droiture de leurs propres affaires ou des nôtres, quand nous les prions de s'occuper des nôtres ? Ils ont la crainte de Dieu dans la moëlle des os, *medullitus* [liv. IV]. Ces bonnes gens, à la face ouverte, au regard direct et simple (il s'en rencontre de tout habit dans le monde), vous ont



vite pénétré et mesuré. Le pharisaïsme ou la sophistique enfarinée ne les embarrasse guère. Ils ont le toucher exquis et un art à eux de débarbouiller le visage, et d'en ôter tout le plâtre et tous les enduits. Pourquoi ? Parce qu'ils ont coutume de se mettre pour ainsi dire nus devant Dieu.

Mais où ils laissent infiniment au-dessous d'eux les plus sages et les plus hommes de bien parmi les païens, c'est dans l'effort vertueux ; c'est dans le travail qui enfante la perfection, dans le combat spirituel ou " le bon combat de l'apôtre des Gentils. Je vois et j'admire chez les païens, dans les beaux temps de leurs républiques, des sages effectifs, des hommes tempérants, désintéressés, assez maîtres, quelques-uns, nous dit-on, tout à fait maîtres de l'appétit, et si peu infatués du souverain pouvoir, quand il leur est échu, que volontiers vous prendriez ces polythéistes pour des humbles de cœur. Je lis aussi et je n'admire pas moins chez leurs moralistes, poètes et philosophes, et même chez leurs rhéteurs, d'incomparables maximes pour le gouvernement de la vie, des accents de vertu et d'honneur qui vous transportent, et des notions de la conscience, du Dieu intérieur, si nettes et si fortes, qu'on a pu se demander si le Christ avait apporté mieux que cela aux enfants de la loi de grâce. Horace, l'Horace grisonnant des *Epîtres*, me fait souvenir, entre autres lieux communs de morale vraiment beaux, d'un *Te ipsum concute*, qui confine à notre examen de conscience, et où il y a, si peu que ce soit, du *mea culpa* de la confession auriculaire. C'étaient les soliloques d'Horace à jeun, *impransus*, comme il l'a dit lui-même. Je sais encore du même Horace un *Sapere aule* qui a bien de la vivacité. Tout le monde connaît le *Nil conscire sibi* de Juvénal, qui est bien fort aussi dans sa brièveté. Le *nulla pallescere culpa*, qui vient après pour renforcer la chose, est de trop. C'est de la clameur d'école. Certes, la conscience, ce moi que je ne peux pas ne pas être, comme dit Sosie, est assez attestée par les païens, poètes, philosophes, rhéteurs ou simple gens de bien. Socrate a mieux aimé mourir que dire ce qu'il ne pensait pas, et, le disant, déshonorer son âme immortelle. Eh bien, si de l'éthique païenne, belle en soi, et à laquelle il ne déplait pas de s'étaler devant le monde, je reviens aux bassesses évangéliques du *De Imitatione Christi* et à cette vie et conduite " cachées en Dieu," j'aperçois là seulement le combat intérieur, le " bon combat," ou la difficulté toute entière de vivre en homme de bien. Là seulement j'aperçois aux prises l'un avec l'autre les deux hommes que je porte en moi, l'un qui met l'autre sous lui, et qui est mis à son tour.

Là seulement m'est distinctement montrée " la loi des membres " qui, le plus souvent, quand ce n'est pas toujours, prévaut contre l'esprit. Voilà bien la guerre apportée au milieu de nous, à la place de la paix, par l'Homme-Dieu, et que les sages païens, les plus instruits de la nature de l'homme, ne soupçonnaient pas être si violente et si implacable. C'est cette guerre que les saints ne sont pas les seuls à soutenir ; et j'ajoute, ils ne sont pas les seuls à y être aidés d'une manière qui passe la nature. Qui ne connaît quelques-unes de ces saintes personnes du siècle ? Aucun signe extérieur, froc ou soutane, ne les distingue des autres hommes. Leur habit a la coupe du vôtre et du mien. Ils vaquent tous les jours à leurs petites affaires : petites, en effet ! ils n'y ont mis que du leur, et rien de celui d'autrui. Ils en vivent bien ou mal en eux et leurs familles. Ils ont bien de l'occupation chez eux, et bien de la peine à y ordonner les choses conformément à la bonne arithmétique, à la raison, à l'honneur et à la bienséance. Ils en viennent à bout. Comment font-ils pour cela ? Le monde ne le sait pas ; mais Dieu le sait, et il leur donne aide et courage. Satan, à ce qu'il semble, n'a que faire de venir visiter des gens qui ont si peu le temps d'être à lui. Il y vient

néanmoins. En combien de manières et sous combien de figures, ce n'est pas à moi à vous le dire. Il est certain qu'il leur donne de la tablature autant qu'à un ermite, je veux dire toute celle qu'ils sont en état de supporter. Il sait bien, le malin esprit, introduire chez eux toute la sequelle des mauvaises bêtes, *istas malas bestias*. Ce n'est pas moi qui les nomme ainsi, c'est le bon disciple au chap. xxiii du liv. III, toutes les concupiscences enchanteresses *illicebrosas concupiscentias*, qui lui arrachent, au fort du combat, ce grand cri de l'âme en perdition : *Non me vincat, Deus meus, non vincat caro et sanguis* [liv. III, chap. xxvi]. Je n'entends pas Epictète lui-même, le plus semblable à nos chrétiens, pousser à Dieu ce cri de l'homme.

On s'examine soi-même chez les païens, et même on le fait avec sévérité et scrupule. Pythagore prescrivait à ses disciples ce salutaire exercice, et il le voulait d'eux quotidien. Nous ne pouvons guère juger de la manière dont ils se traitaient en qualité de pécheurs, ni de la vivacité de leur contrition, n'ayant d'eux aucun acte qui en témoigne. Il faut croire qu'ils y allaient en toute candeur. Ils s'examinaient, cela est certain, en présence de leurs dieux, qui devaient se montrer bien indulgents. Ils se connaient, selon la belle expression du poète, ce cœur chargé d'humeurs aigres et noires, de mauvaises joies, *Mala gaudia mentis*, a dit Virgile, ou de tristesses perverses, de concupiscences satisfaites ou d'autres à satisfaire. Oui, c'étaient d'honnêtes gens que ce petit nombre d'adorateurs de la sage Minerve. Cependant aucun d'eux n'a connu et approfondi sa misère originelle ; aucun d'eux ne l'a sue toute entière, ni de qui elle lui est venue, ni par qui elle devait être réparée. Aucun d'eux n'a connu de honte de sa naissance charnelle, " du péché de sa mère," comme nous disons nous autres chrétiens qui faisons grand cas de notre corps, puisqu'il doit ressusciter, et encore plus de cas de notre âme, puisqu'elle ne meurt point. Le *Te ipsum concute* d'Horace est beau ; c'est surtout supérieur aux mœurs publiques de la Rome d'Auguste. Mais que pensez vous de notre homme de bien de l'imitation, de ce dévôt sans lettres et sans agrément de dialectique ou de poésie, lequel s'examinant devant Dieu, ne trouve en lui-même que matière à combat, et qui, l'action engagée, s'impute à lâcheté de reprendre haleine, et de remettre au lendemain à vaincre l'ennemi ? Aussi comme il s'anime lui-même à l'attaque, et quelle exhortation vigoureuse aux tièdes et aux pusillanimes à faire comme lui ! *Ezardesc contra te !* Voilà qui me fait haïr mon vice jusqu'à me tourner contre lui pour le détruire en moi, si je peux. La connaissance de soi-même n'est vraiment militante et quelquefois victorieuse que dans le christianisme. Libre à ceux qui pensent qu'on peut se sauver avec Horace, ou plus près de nous avec Montaigne, de tenter l'aventure ; mais alors qu'ils ne quittent pas ces deux aimables directeurs pour aller à l'imitation de Jésus-Christ, et pour demeurer un peu sur celle-ci ; car elle les saisira et captivera de telle sorte qu'ils ne pourront plus s'en dépêtrer.

## X

Tel est ce latin du *De Imitatione Christi*, latin original dans sa bassesse et sa misère ; dégénéré, plus qu'on ne saurait le dire, de ses grands ancêtres les Romains, et malgré cela, de race franche ; mort et passé pour les cicéroniens, et néanmoins vivant et florissant dans l'état où il s'offre à nous ; mort et vivant, comme saint Paul l'a dit des chrétiens, mort pour les beaux esprits et les grammairiens d'Alexandrie et pour leur postérité, vivant pour les bonnes âmes, où qu'elles soient, dans le monde ou dans le cloître, à l'action ou à l'oraison, aux choses qui passent ou à celles qui ne passent pas : *Sint temporalia in usu, eterna in desiderio*.

Latin vivant de la vie du Verbe fait chair, plein de la nature divine et de la nature humaine, "plein de grâce et de vérité." Il vit, en effet, il se renouvelle, il s'accroît et s'amplifie, il s'échauffe, s'enflamme et s'illumine sans cesse par l'oraison intérieure et par un commerce avec la seconde personne de la Trinité, doux, profond, familier et proportionné. Ou bien encore, et toujours par le moyen de l'oraison mentale, il s'épure et il se rend délié à l'égal de la métaphysique déductive la plus fine et la plus serrée. Bon pour l'argumentation, il n'argumente pas. Il dogmatise, sans affecter la forme dogmatique. Il traite de l'être de Dieu, sans faire montre de théologie doctrinale. Il porte aisément, et il n'en paraît pas exténué, les mystères les plus ineffables. Il explique aux humbles et même aux superbes tout ce qui peut leur être expliqué de ces choses trois fois saintes, tout ce qui peut les amener à elles par un acquiescement de raison, de foi et d'amour. Je dis acquiescement de raison parce que cette langue de *de Imitatione Christi*, par je ne sais quelle grâce de Dieu, était commune et populaire en tout sujet, ne se déroba nulle part à mon bon sens sous la couverture sacrée du mysticisme. Aucun des termes de ce latin ne laisse pour ainsi dire ma raison en l'air, et ne la déçoit par des images vides et voltigeantes. Sans doute ma raison n'appréhende pas tout du surnaturel; car si cela était, le surnaturel lui-même ne serait pas. Elle commence par aller à Dieu toute seule. Qui le nie ou le conteste, puisque Dieu l'a créée à cette fin? Mais à quelle hauteur et profondeur du divin est-elle capable d'atteindre par ses propres forces, et de combien ne s'en manque-t-il pas pour qu'elle se dise satisfaite? C'est ce défaut-là que la foi seule peut réparer, et qu'effectivement elle répare, au moins jusqu'au jour où "ce qui est parfait sera venu, et où l'usage des sacrements cessera." *Cum autem venerit quod perfectum est, cessabit usus sacramentorum* [liv. IV, ch. XI]. C'est donc un grand tort à la raison de se dire humiliée et contrecarrée par la foi. La foi ne fait ni l'un ni l'autre. Où la raison ne peut voler d'elle-même et se reposer, *ad volandum et pausandum*, la foi l'y portera sur ses ailes de flamme. Mais la raison tirait déjà d'une aile vigoureuse vers ce lieu de la vérité sans voile et du repos parfait.

C'est bien cela, ce n'est pas moins que cela que j'ai lu et goûté dans ma chère édition latine [*De Imitatione Christi*] de 1710, et que chacun peut lire et goûter dans la sienne, pourvu qu'il le fasse *simpliciter ac fideliter*, en présence de Dieu et loin, bien loin des exégétiques des pays d'Allemagne ou de ceux du pays de France.

AUGUSTE NISARD

—Le Correspondant.

### Causeries économiques.

(suite)

#### LE MONOPOLE.

LE PÈRE DUPONT.—La concurrence est en effet une bonne chose, mais elle n'est pas toujours possible.

ROBERT.—Sans doute, quand vous êtes le seul à posséder une mine de charbon de terre, et qu'il n'y en a plus à cent lieues à la ronde, vous en avez le monopole, vous êtes le seul à vendre du charbon de terre.

LE PÈRE DUPONT.—Je n'ai pas besoin d'avoir une mine de charbon pour avoir un monopole: s'il n'y a de place ici que pour un seul menuisier, si un second ne devait pas trouver de quoi vivre en travaillant à côté de moi, j'aurais, en fait, c'est-à-dire tout naturellement, le monopole de la menuiserie dans le village.

JEAN.—Le monopole est le contraire de la concurrence, n'est-il pas vrai?

L'INSTITUTEUR.—Parfaitement.

JEAN.—Mais alors le monopole est une mauvaise chose, puisque la concurrence est une bonne chose?

LE PÈRE DUPONT.—Le monopole est bon pour celui qui en jouit, parce qu'il peut élever les prix.

ROBERT.—Mais le monopole n'est pas bon pour les consommateurs, car ce sont eux qui payent les hauts prix.

L'INSTITUTEUR.—Il y a des monopoles de fait, comme lorsqu'il n'y a qu'un seul médecin dans le canton; ou lorsqu'il y en a deux, et que tout le monde n'a confiance que dans l'un d'eux. Puis il y a des monopoles naturels, comme posséder un grand talent pour la peinture, pour la musique, ou être un grand orateur, ou même un très-habile tailleur, ébéniste, relieur, que sais-je..... nous n'avons qu'à admirer ces monopoles naturels, et à payer... tant pis pour ceux qui sont envieux ou jaloux.

Ce n'est presque jamais de ces monopoles là dont on se plaint, mais des monopoles créés par la loi; or, de nos jours, la loi n'accorde plus de monopole dans un intérêt privé. Si de nos jours un particulier semble encore jouir d'un monopole légal, ou comme on dit aussi d'un privilège, en y regardant de près, on verra toujours que c'est dans un intérêt public qu'il a été accordé, et pour un temps limité.

ROBERT.—Je voudrais bien en connaître un exemple.

L'INSTITUTEUR.—Nous en trouvons un dans la ville voisine. Cette ville n'étant pas assez riche pour bâtir un pont sur la rivière, il s'est présenté un particulier qui a offert de construire un pont, à la condition: 1<sup>o</sup>. Qu'on promettrait de ne pas en construire un second d'ici à 25 ans; 2<sup>o</sup>. Qu'on l'autorisât à percevoir quelques centimes de toute personne traversant le pont.

Comme on avait besoin du pont, on accepta le marché avec empressement. C'est un privilège accordé dans un intérêt public.

LE PÈRE DUPONT.—Il en est de même pour la compagnie du gaz; la compagnie disait, si vous admettez une concurrence, je n'entreprendrai pas l'éclairage, car je ne gagnerais pas assez pour la peine que je me donnerais.

L'INSTITUTEUR.—Seulement, en pareil cas, la ville établit un contre poids au monopole, et l'empêche de nuire: 1<sup>o</sup>. en fixant le prix du gaz, et 2<sup>o</sup>. en stipulant que la compagnie devra introduire les perfectionnements trouvés ailleurs.

Quoi qu'il en soit, le monopole doit être l'exception. Il en est seulement deux ou trois qu'on approuve généralement, qui me les dira?

ROBERT.—Il y a d'abord le tabac et la poudre à feu.

LE PÈRE DUPONT.—Et puis la poste et le télégraphe.

L'INSTITUTEUR.—Très-bien. Ces monopoles sont exploités par l'Etat dans un intérêt public.

LE PÈRE DUPONT.—Je pense que dans le cas où un particulier jouit d'un monopole de fait, comme lorsqu'il y a un seul cordonnier dans un endroit, il y a une ressource.

ROBERT.—Laquelle?

LE PÈRE DUPONT.—S'il élève trop les prix, on se fournit dans une localité voisine.

L'INSTITUTEUR.—Souvent, en effet, ces sortes de monopoles sont facilement vaincus par le consommateur: il n'a qu'à ne pas se soumettre aux exigences exagérées du producteur."

#### CONSOMMATION.

Un jour, en classe, on venait de lire un passage où se trouvait le mot consommation, puis les mots consommer et consommateur, Jean, qui n'en avait pas bien compris la signification demanda: "Qu'est-ce que consommer?"

PHILIPPE.—Je le sais: consommer, c'est manger.

L'INSTITUTEUR.—Cette application n'est juste que lorsqu'il s'agit de denrée alimentaire, de pain, de viande,

Pour le vin, on devrait dire : consommer c'est boire. Mais comment consommera-t-on un habit ?

PHILIPPE.—Puisqu'on ne peut pas le manger, on ne peut pas le consommer ?

L'INSTITUTEUR.—Sans doute, on ne mange pas les habits, mais qu'en fait-on ?

PIERRE.—On les porte.

L'INSTITUTEUR.—Ne peut-on pas dire qu'on consomme un habit, si on le porte jusqu'à ce qu'il soit usé ?

PHILIPPE.—Je n'ai jamais entendu dire cela.

L'INSTITUTEUR.—On ne dit pas non plus habituellement qu'on consomme une maison. On trouverait que c'est une manière singulière ou drôle de s'exprimer ; toutefois, si quelqu'un s'en servait, qu'est-ce que cela pourrait vouloir dire ?

JACQUES (après un moment de réflexion).—Qu'on l'habite.

L'INSTITUTEUR.—Très-bien. Consommer une maison, cela ne peut vouloir dire qu'une chose : qu'on l'habite ; et la maison n'est entièrement consommée que lorsque... ?

PHILIPPE.—Il faut la reconstruire.

L'INSTITUTEUR.—Et comment consomme-t-on la musique ?

PIERRE.—En l'écoutant.

L'INSTITUTEUR.—Et le livre ?

JACQUES.—En le lisant.

L'INSTITUTEUR.—La denrée alimentaire est faite pour être mangée, l'habit pour être porté, la maison pour être habitée, la musique pour être écoutée, le livre pour être lu ; consommer un objet c'est donc... qui me dira le mot ?

PIERRE.—En faire usage.

JACQUES.—L'utiliser.

L'INSTITUTEUR.—Oui, consommer, c'est utiliser ; c'est faire d'un objet l'usage ou l'emploi auquel il est destiné.

Dites-moi maintenant ; coudre un habit, est-ce le consommer ?

JACQUES.—Oh non, coudre un habit, ce n'est pas l'utiliser, c'est le produire.

L'INSTITUTEUR.—Ce n'est donc pas le tailleur qui consomme l'habit ?

PIERRE.—Il consomme le drap, les aiguilles et le fil avec lesquels il le coud, ou le produit.

L'INSTITUTEUR.—En effet, les objets fabriqués, tant qu'ils sont encore chez le fabricant ou le marchand, sont des produits, ou des marchandises. Ces objets n'entrent en consommation que chez le dernier acheteur. Quand un objet cesse d'être en vente, on dit souvent qu'il est consommé.

Je voudrais bien savoir si le drap acheté par le tailleur est consommé.

PHILIPPE.—Pour le marchand de drap, oui, mais pas pour le tailleur.

L'INSTITUTEUR.—Le tailleur achète le drap comme matière première [vous vous rappelez ce que cela veut dire], il le travaille, c'est-à-dire le transforme en habit. Le drap a été utilisé.

Peut-on transformer tous les produits ?

JACQUES.—On ne peut pas transformer l'habit.

PIERRE.—Ni la maison.

L'INSTITUTEUR.—Vous comprendrez maintenant qu'il y a : 1<sup>o</sup>. des consommations utiles [quand on fait usage d'un objet] ; 2<sup>o</sup>. des consommations reproductives (matières premières, rentes et autres placements), et 3<sup>o</sup>. des consommations stériles, quand on détruit des objets sans les utiliser ni les transformer.

Quand on parle de consommer sans autre explication, cela veut toujours dire utiliser."

#### LUXE ET ÉPARGNE.

Philippe ne pouvait comprendre qu'il fût possible de détruire des objets sans les utiliser, ou comme l'instituteur avait dit, *consommer stérilement*. Il demanda quelques explications.

L'INSTITUTEUR.—Il ne faut pas prendre à la lettre le mot

*détruire*, il s'agit seulement de faire qu'un objet utile ne rende aucun service. Par exemple, lorsque quelqu'un achète un livre, et que sans le lire, on le laisse pourrir dans un coin, le livre [ou l'argent qu'il coûte] aura été consommé stérilement, sans qu'on ait eu besoin d'en déchirer les feuillets.

JEAN.—C'est comme si l'on m'achetait une poupée ; je ne jouerais jamais avec une poupée, je la jetterais.

PIERRE.—Tu pourrais la donner à ta sœur, cela lui ferait plaisir et à toi aussi.

PHILIPPE.—Mais on ne peut pas consommer utilement une poupée.

L'INSTITUTEUR.—Si, on le peut. D'abord, il est très permis de se récréer ou de jouer, après avoir bien travaillé ; puis, les poupées sont pour les petites filles un moyen bien agréable d'apprendre à coudre ; enfin, faire plaisir à quelqu'un, comme le voudrait Pierre, cela peut souvent être considéré comme un emploi utile.

PHILIPPE.—Ce n'est donc pas toujours un emploi utile.

L'INSTITUTEUR.—Supposons qu'un homme ait gagné par son travail 3 francs dans une journée ; si au lieu du pain et autres objets indispensables à ses enfants, il leur achetait des gourmandises, aurait-il fait un bon emploi de son revenu ?

PHILIPPE.—Le ne dis pas... ; il faut commencer par acheter le nécessaire ; mais cet homme aurait agi bien plus mal s'il avait mangé lui-même les gourmandises.

L'INSTITUTEUR.—C'est un bon sentiment, cela, Philippe. En somme, quand on a un revenu, on devrait toujours commencer par acheter les choses nécessaires ou utiles, et sur l'argent restant on peut faire la part des dépenses d'agrément et la part de l'épargne.

JACQUES.—Tout le monde n'a pas le même revenu, il y a des gens riches, et d'autres qui ne le sont pas du tout.

PHILIPPE.—Les riches ont de belles et bonnes choses. Ils vivent dans le luxe.

L'INSTITUTEUR.—Lorsqu'on a un revenu assez grand, on peut dépenser une certaine somme pour l'agrément, cela est parfaitement permis. Il ne faut pas croire, cependant, que toutes les dépenses qui ne sont pas destinées à se procurer du pain, de la viande, des pommes de terre, soient des dépenses de luxe. Il y a d'autres besoins que ceux du corps, et pour un homme instruit un livre est souvent un objet presque aussi nécessaire que du pain. L'emploi qu'un homme fait de son revenu, cela le regarde ; s'il en fait un mauvais usage, s'il dépense plus qu'il ne devrait, s'il ne se réserve pas une poire pour la soif, il le regrettera amèrement. Toutes les fautes se puissent par leur conséquence.

JACQUES.—Mais les pauvres ne peuvent pas faire des économies.

L'INSTITUTEUR.—Il ne faut appeler pauvres que les personnes qui, faute de travail, n'ont momentanément aucune ressource. Dès qu'il y a un salaire raisonnable, on ne devrait pas parler de pauvreté. J'ai connu des personnes qui avaient un bien faible salaire, et qui sont parvenues néanmoins, en se privant de l'inutile, à faire des économies.

—Magasin d'éducation et de récréation.

(A continuer.)

## PÉDAGOGIE.

### Leçons familières de langue française.

DES DIX PARTIES DU DISCOURS.

Introduction.—(Suite)

La proposition, c'est, —je pense que maintenant vous comprenez bien ce que signifient ces mots, —l'énoncé d'un jugement,

l'ensemble de mots nécessaire pour renfermer le jugement que nous faisons des choses, et, ramenée à ses termes essentiels, elle se compose, soit d'un sujet, d'un verbe marquant l'existence, et d'un attribut, soit d'un sujet et d'un verbe attributif.

Ainsi formulée, la proposition est la plus courte des phrases, c'est la phrase réduite, comme on dit en arithmétique, à sa plus simple expression. Vous ne pouvez faire une phrase ayant un sens complet sans que cette phrase soit une proposition. Et si, par hasard, vous faites ou si vous rencontrez des phrases qui paraissent plus courtes que la proposition, qui ne contiennent pas en apparence tous les termes de la proposition, c'est que ces termes, non exprimés de fait, peuvent être facilement suppléés par l'esprit, qui les conçoit, qui les suppose, c'est qu'ils sont, comme on dit ordinairement, *sous-entendus*.

Ainsi, quand un mère dit à son enfant qui se réveille avant l'heure: "Il n'est pas temps de se lever; dors," ce mot unique: *dors*, renferme évidemment un sens complet. Quand la mère a dit *dors*, elle n'a plus rien autre chose à dire; l'expression de sa pensée est complète. Mais remarquez qu'il n'en est ainsi que parce que la mère, ayant son enfant devant les yeux, n'a pas besoin de déterminer la personne à qui elle s'adresse en la désignant par son nom, qu'ainsi elle conserve ce nom dans sa pensée, sans l'exprimer par un mot, sous-entendant l'un des termes essentiels de la proposition, le sujet, le mot qui désigne la personne ou la chose sur laquelle porte le jugement. La proposition n'en est pas moins complète en soi; la mère juge que le fait de dormir convient à son enfant, et elle le juge en donnant à sa pensée la forme du commandement; c'est comme si elle disait: mon enfant (Pierre, Paul ou Ernest), je te commande de dormir, je veux que tu dormes. Le mot *dors* n'ainsi un sens et renferme à lui seul une proposition, mais en raison des circonstances que nous avons supposées. Placé autrement, sans que rien l'explique et le détermine, sans que, par le moyen d'autres mots qui l'ont précédé ou par suite même de la situation où se trouve celui qui s'en sert, on sache à qui il s'adresse, il ne formerait pas un sens complet, il ne serait pas à lui seul une proposition.

Quand l'Évangile vous dit: "Bienheureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde," vous sentez bien que les mots *les miséricordieux* et *bienheureux* indiquent un jugement qu'on porte; l'Évangile prononcé que la qualification de bienheureux convient aux miséricordieux, il attribue aux miséricordieux le fait d'être bienheureux; il affirme que les miséricordieux sont bienheureux; seulement comme dans la phrase, telle qu'elle est présentée, le mot: *ont*, qui indique l'existence, peut se suppléer facilement, l'Évangile supprime ce mot, il supprime le verbe, et il dit: *Bienheureux les miséricordieux*, n'exprimant que le sujet de son affirmation: *les miséricordieux*, et la qualité attribuée au sujet, l'attribut, qui est *bienheureux*.

Si je vous demande: "Êtes-vous malade?" et que vous me répondiez: "Oui" ou "non," vous substitueriez de même à toute une proposition un seul mot par lequel vous affirmez dans le premier cas que vous êtes malade, et vous le niez dans le second. Quand vous me répondez *oui* c'est comme si vous me disiez: *Je suis malade*; et c'est comme si vous me disiez: *Je ne suis pas malade*, quand vous me répondez *non*.

D'un mot grec qui signifie omission, manque, on dit que c'est par ellipse qu'on sous-entend un terme dans une phrase, et on appelle *elliptiques* les phrases qui contiennent des termes sous-entendus.

Il peut donc y avoir des propositions qui contiennent moins que leurs termes nécessaires; par contre, — nous l'avons déjà vu, — elles peuvent contenir, et elles contiennent le plus souvent autre chose que leurs termes nécessaires. Je vous ai montré que le sujet est susceptible d'être complété, qu'il peut avoir des compléments, je vous ai montré de même que l'attribut, quand il est distinct du verbe, peut avoir des compléments.

Les verbes attributifs ont aussi des compléments qui se joignent à eux, soit directement et immédiatement, soit par l'intermédiaire de petits mots qui servent à indiquer des rapports, comme nous avons déjà vu que pour indiquer le rapport de dépendance ou de propriété on employait le petit mot *de*: Le cheval *de* Jean, la servante *de* la ferme.

Quand je dis: "Le père aime" ou "Le fils craint," j'exprime, si vous voulez, une idée entière, je prononce un jugement complet; j'attribue au père l'action d'aimer, et au fils l'action de craindre. Il est certain toutefois que cette pensée que j'exprime est encore indéterminée, vague, qu'on sera tenté de me dire: Le père aime qui? le père aime quoi? le fils craint qui? le fils craint quoi? Il n'en sera pas de même si je dis: "Le père aime le fils," "Le fils craint le père." Pour démontrer

mon idée, j'ai eu, comme vous voyez, recours à un mot qui sert de complément au verbe attributif et qui se joint à lui directement sans le secours d'un autre mot. C'est, dans l'ordre de la phrase, ce rapprochement du verbe attributif et de son complément qui fait comprendre le rapport d'idées qu'il y a entre eux; c'est parce que le fils est rapproché de *aime*, que le père est rapproché de *craint* que je comprends que l'idée exprimée par *aime* est complétée par le fils, que l'idée exprimée par *craint* est complétée par le père.

Quand je dis: "Pierre donne un sou," vous trouverez, n'est-il pas vrai? dans cette phrase, non seulement une proposition avec ses termes essentiels: *Pierre donne*, mais une proposition dont le verbe attributif a déjà reçu un complément, donne un sou. Mais ne sentez-vous pas que cette pensée, quoique déjà déterminée par le complément un sou, laisse encore dans l'esprit quelque chose d'incomplet et d'indécis? Si Pierre donne un sou, cela suppose que quelqu'un reçoit ce sou, que ce sou va, pour ainsi dire, trouver quelqu'un, qu'il y a quelqu'un vers lequel passe ce sou. Supposons que cette personne s'appelle Paul. Eh bien! de même que, comme nous l'avons vu, le rapport de dépendance, de propriété, est exprimé en français par ce petit mot *de*, ce rapport de passage, de transmission, d'allocation, est exprimé ordinairement par le petit mot *à*: le sou de Pierre pas-à Paul. Si maintenant je veux compléter ma pensée en indiquant dans une seule phrase non-seulement que Pierre donne le sou, mais que ce sou c'est Paul qui le reçoit, que c'est de Pierre à Paul que passe le sou, je dirai: "Pierre donne un sou à Paul." Ici encore le rapprochement de ces mots *à Paul* et du verbe attributif indique le rapport d'idées qui unit ces mots au verbe attributif. Seulement j'ai dû avoir recours au petit mot *à* pour déterminer la nature particulière de ce second rapport à Paul, et le mot Paul, second complément du verbe attributif, n'est plus, comme le premier complément un sou, joint directement et sans intermédiaire au verbe attributif.

Il suit de là, qu'on appelle complément direct le complément qui se joint sans l'intermédiaire d'aucun autre mot au verbe attributif, et complément indirect le complément qui a besoin, pour se joindre au verbe attributif, de l'intermédiaire d'un autre mot désignant un rapport.

Nous aurons besoin de revenir en détail sur tous ces points; ce que je me propose aujourd'hui, en vous les indiquant, c'est de vous montrer comment et par quels moyens s'unissent, se complètent, se déterminent dans une même proposition, les mots qui expriment nos pensées et les rapports de nos pensées.

Vous pouvez remarquer, en effet, que, sans sortir du cercle des termes essentiels de la proposition plus ou moins multipliés et déterminés par des compléments, nous pouvons parvenir à l'expression de pensées déjà très complexes et très étendues.

Quand je dis: "Les habiles inventeurs, les commerçants, les agriculteurs, industriels et probes, les grands écrivains d'un pays transmettent à une postérité reculée un nom honorable et respecté," je ne fais qu'une seule proposition, et vous voyez combien d'idées différentes j'ai pu sans peine grouper dans cet unique ensemble. Et il vous sera certainement facile de trouver vous-mêmes des phrases analogues aussi complètement et même plus complètement remplies.

Et encore ne vous ai-je point indiqué, remettant cette étude à un peu plus tard, diverses parties accessoires qui permettent d'introduire dans une proposition certains développements particuliers, en en modifiant, comme les compléments, les termes nécessaires.

J'ai hâte de vous montrer comment les propositions elles-mêmes s'unissent les unes aux autres.

## Dictionnaire technologique.

(suite)

- Bâbord, s. m. Mar. — Le côté gauche d'un bâtiment, quand, placé à la poupe, on regarde la proue.
- Bâbordais, s. m. Mar. — Les hommes de l'équipage qui ont leur harnais du côté de bâbord.
- Bâton, s. f. Jard. — Encadrement en bois rempli de terre et couvert d'un chassis; sorte de couche-chaude. — Mar. Partie de la grève où il reste de l'eau à marée basse.
- Bâclage, s. m. — Action de bâcler.
- Bâcler, v. a. — Fermer un port ou une rivière avec des chaînes. Bâcler un bateau, le fixer pour le charger ou le décharger.



**BACUL**, *s. m.*—Largo croupière des bêtes de voiture, qui leur bat sur les cuisses. (On appelle ici bacul le *palonnier*.)

**BADE**, *s. f.* **Charp.**—Ouvrature du compas qui mesure les jours entre une pièce de bois et la place où elle doit être mise.

**BADERNE**, *s. f.* **Mar.**—Garniture en corde qui couvre un mat ou une vergue, à l'endroit où il y a du frottement.

**BADILLOX**, *s. m.* **Mar.**—Petite brochette que l'on cloue de distance en distance sur le gabarit d'un bâtiment en construction, pour indiquer la largeur des pièces de bois.

**BAGUE**, *s. m.* **Mar.**—Petit cercle en fer ou en cordage, servant à fixer les focs ou voiles d'étai.

**BAQUÉ**, *adj. m.*—Il se dit d'un canon de fusil dont la surface intérieure offre un bourrelet.

**BAILLE**, *s. f.* **Mar.**—Baquet qui sert à divers usages sur un vaisseau.

**BAISSER**, *v. n.* **Mar.**—Se dit du vent quand il passe de l'amont à l'aval.

**BALANCINE**, *s. f.* **Mar.**—Cordage qui soutient l'extrémité de la vergue.

**BALEINE**, *s. f.* **Mar.**—On donne le nom de baleine à une lame qui passe accidentellement par-dessus le bord.

**BALEINE**, *s. f.*—Ce mot s'emploie dans plusieurs métiers, pour désigner une pièce qui en excède une autre près du joint. Il désigne aussi les inégalités à la surface d'une pièce fondue.

**BALOISE**, *s. f.* **Mar.**—Longue pièce de bois qui détermine la forme qu'un vaisseau doit avoir.

**BAMBELLE**, *s. f.* **Mécan.**—Synonyme de bielle.

**BANCASSE**, *s. f.* **Mar.**—Coiffe servant de siège et de lit.

**BANDINS**, *s. m. pl.* **Mar.**—Balustrade en saillie, à l'arrière d'un bâtiment, sur laquelle on peut s'appuyer.

**BANDOIS**, *s. m.* **Mécan.**—Ressort en métal servant à bander quelque mécanisme.

**BANDOULIÈRE**, *s. f.* **Mar.**—Prendre un ancre en bandoulière, la mettre dans une chaloupe pour aller la mouiller.

**BARATE**, *s. f.* **Mar.**—Grosse sangle qui aide les basses voiles à résister.

**BARBE**, *s. f.* **Mar.**—Etre en barbe, être mouillé à peu de distance en avant d'un autre navire.—Men. Bois qui excède l'arase-ment intérieur d'une traverse.—Serr. Chacune des saillies sur le côté du pêne, donnant prise à la clef.

**BARILLET**, *s. m.* **Horlog.**—Boîte qui renferme le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.—Mécan. Partie de tuyau en cuivre dans laquelle joue le piston d'une pompe.

**BARRE**, *v. a.* **Mar.**—Barrer un bâtiment, donner un mouvement trop fort au gouvernail, d'un côté ou de l'autre.

**BARRETTE**, *s. f.* **Horlog.**—Rayons des roues d'une montre.

**BARROT**, *s. m.* **Mar.**—Petit bau.

**BASILE**, *s. m.* **Men.**—Inclinaison du fer d'un rabot.

**BASSAGE**, *s. m.* **Tannage.**—Opération du gonflement du cuir.

**BASSE-ÉTOFFE**, *s. f.* **Plombier.**—Alliage de plomb et d'étain.

**BASTE**, *interj.* **Mar.**—Assez ! Tiens bon ! Arrête !

**BASTINGAGE**, *s. m.* **Mar.**—Désenses qui règnent autour du pont d'un navire.

**BATTANT**, *s. m.* **Men.**—Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux.—**Mar.** Longueur du pavillon, par opposition au guindant qui en est la largeur.

**BATTERAND** ou **BATTRANT**, *s. m.*—Masse de fer, pour casser la pierre.

(A continuer.)

## AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'instruction publique.

### NOMINATIONS.

#### BUREAUX D'EXAMINATEURS.

##### SAINT-HYACINTHE.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 21 décembre 1874, nommer les messieurs dont les noms suivent membres de la commission qui vient d'être établie à St. Hyacinthe à l'effet d'examiner les aspirants ou aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, savoir :

Les révérends, Alphonse Gravel, Amédée Dumenil, L. N. Archambault, Jean-Charles-Alfred Desnoyers et M. Godard, et MM. Hilaire Blanchard, Charles Bachand, Jean-Baptiste Deléage, Solyne Bertrand et Noël Gervais.

#### GASPÉ.

Par ordre en conseil en date du 16 février dernier :

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu nommer M. François-Xavier Lavoie, membre de la commission établie à Percé, dans le comté de Gaspé, en remplacement du Révd. J. J. Lepage, démissionnaire.

meubles (Bureau protestant.)

Par ordre en conseil en date du 20 février dernier :

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu nommer M. Cyrus Thomas, membre de la commission protestante du district de Bedford, en remplacement de M. Benjamin A. Harkell, démissionnaire.

#### COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 21 décembre 1874, faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Gaspé, Pabos—Le révd. André Audet en remplacement du révd. P. Saucier.

Comté de Stanstead, Stanstead.—M. Alexander Monroe en remplacement de M. Harry House.

Comté de Témiscouata, St. Paul-de-la-Croix—MM. Joachim St. Pierre, Ephrem Caron, Ferdinand Malenfant, Octave Côté et Aristobule Côté.

Par ordre en conseil du 27 janvier dernier :

Comté d'Argenteuil, Harrington No. 1—MM. John Cameron et Donald Dewar, continués dans leurs fonctions.

Comté de Dorchester, Ste. Claire—MM. François-Xavier Chabot, Jean Lahberté, Charles Fradet, Jean Chrysostôme Lecours et Philippe Fournier.

Par ordre en conseil du 16 février dernier :

Comté de Compton, St. Malo d'Aukland—M. Jean Roy en remplacement de M. Octave Dagenais.

Comté de Dorchester, Standon—MM. Louis Jacques, François Ferland, Antoine Noël, Jean-Baptiste Nadeau et Anselme Vachon.

Comté de Rimouski, Rimouski (paroisse)—Rév. Pierre-Charles-Alphonse Winter, en remplacement du révd. L. J. Bernard.

#### BREVETS DE CAPACITÉ OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

##### BONAVENTURE.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Louise Couture (P. A.), Catherine Dutil (A.), Angéline Leblanc (F. A.), Angélique Poirier et Marie Anne Audet (P.).  
8 février 1875.

##### GASPÉ.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Helen Maria Harbour et Catherine Emeline Beck (A.).  
2 février 1875.

##### KAMOURASKA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Georgina Dionne et Céline Lajoie (P.).  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlle. Louise Thériault (P.),  
3 février 1875.

##### MONTRÉAL (BUREAU CATHOLIQUE).

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe : MM. Casimir Michaud (P) et Edouard Roy (P. A.).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (P) : Mlles. Joséphine Benoit, Sophronie Alphonsine Brunet, Marie-Anne Charbonneau, Dario Christin, Apollina Dupuis, Angéline Fontaine, Marie-Auto Grauger, Rose-Delima Meilleur, Agathe Thériault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlles. Emma Allard, (P. A.), Strazilo Chalifoux (P), Emma Danah, Cordelie Lacombe, Malvina Lareau, Mary McAffery (A), Ernestino Mercier, Emma Parent, Régina Renault et Zéluma Viau (P).

##### MONTRÉAL (BUREAU PROTESTANT).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Mlles. Mary J. Hall, Kate E. Lavalotte, Jane McBain et Harriet Smith.  
19 fév. 1875.

##### OTTAWA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (P. A.) : M. John Cook.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Mde. Veuve John Carson, née Elizabeth Bates.  
3 novembre 1874.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : M. William Russell et Mlle. Rhoda McKay.  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : M. Samuel Reynolds et Mlles. Jane Smith et Minnie York.  
 1er fev. 1875.

QUÉBEC (BUREAU CATHOLIQUE).

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (P. A.) : Mlle. M. Olympe Eugénie Doucet.

ÉCOLE MODÈLE, 2ème classe (P.) : Mlles. M. Elizabeth Bélanger, M. Clara Avellina Lemay et M. Gesèle Olivier.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Mary Cleary, Emélie Falcombridge et Rebecca Staples (A), M. Reine Aréline Desjardins, M. Geïle Turcotte (P) et Célaïre Lévesque (P. A.).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlles. Joséphine Labrecque (P. A.), Déline Blanchet Julie Alvina Courteau, M. Caroline Eléonore Francoeur dite Leclerc, M. Artémise Hamelin, M. Emélie Eluire Lamarro, M. Hermélène Lebourdais, M. Zénaïde Leclerc et M. Malvina Thérèse (P.).  
 3 novembre 1874.

QUÉBEC (BUREAU PROTESTANT).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Jane Brennan, Agnes Fraser, M. A. McKenzie, Aunty Florence McKie, Caroline H. Park, Charlotte Plante, Mary Ellen Webster (A).  
 4 août 1874.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlle. Sarah McKillop (A).  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlles. Martha Graham, Celia Jane Shurber et Mde. Diana Waters (A).  
 3 novembre 1874.

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe : Mlle. Frances Phillips (A).  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Isabella Gr. Johnston, Mary E. McKiehan et Caroline McVittie (A).  
 2 février 1875.

SHERBROOKE.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlles. Margaret Farquhar, Elvina A. Greenlay, Orphena J. Lasell et Elizabeth Pallister (A).  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlles. Violetta R. Coats et Alma R. Warner (A).  
 2 février 1875.

TROIS-RIVIÈRES.

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Mlle. Virginie Vignault.  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Mlles. Rosa-Anna Bordeleau, Marie-Alvina Proteau, Nominie Morcuo, Victorine Pepin, Honorine Courteau, et Mathilde Brisson.  
 3 novembre 1874.

WATERLOO ET SWEETSBURG (BUREAU PROTESTANT)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : M. Charles Curtis et Mlles. Hattie Parker et Martha Richardson.  
 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Mlles. Delia A. Bille-doux et Ettie England.  
 8 février 1875.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, MARS, 1875.

Traitements des instituteurs.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, mentionné ce sujet et nous y revenons encore parce que nous croyons qu'il est grandement temps que l'on se décide à venir au secours des instituteurs, cette classe si indispensable et si mal retribué.

Depuis un certain nombre d'années, le corps enseignant a fait des progrès qu'il serait injuste de méconnaître. Grâce aux écoles normales et à la propagation de leur excellente méthode, par les maîtres et maîtresses qu'elles ont envoyés sur tous les points du pays, l'enseignement a pris plus d'uniformité et, par là même, plus de force et d'extension.

L'unité dans la méthode a permis à l'élève de continuer sous un nouveau maître, les mêmes enseignements qui lui avaient été donnés par le maître précédent ; et cette unité a pu ainsi faire contre coup, dans une certaine mesure, à cette déplorable habitude qu'ont les municipalités de déplacer les instituteurs et les institutrices pour les raisons les plus futiles. D'un autre côté, les instituteurs qui n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours des écoles normales, se sont sentis piqués de la supériorité incontestable de leurs confrères ; ils ont compris la nécessité de les égaler, et de cette louable émulation est provenu un esprit de travail qui a pénétré toute cette généreuse phalange si bien accoutumée au dur labeur et aux sacrifices journaliers ; il a réchauffé les courages, ramené l'énergie, renouvelé les forces et allumé cette noble ambition qui est aussi éloignée d'une coupable envie que d'une apathie regrettable, et qui produit, sinon les grandes choses, du moins les choses bonnes et utiles.

Cette activité a été alimentée par la création de sociétés ou conférences qui à certaines époques réunissent les instituteurs de chaque district et leur fournissent l'occasion d'échanger leurs idées et de se faire part de leur expérience respective dans l'étude et l'application des différentes parties du système. Ces conférences ont eu en outre pour résultat de fixer certains points et d'adopter certains principes communs sur lesquels toute la classe enseignante fût certaine de se rencontrer et de se soutenir.

De tout ce que nous venons de dire, il est résulté que l'enseignement a fait un pas immense ; et nous pouvons affirmer que les instituteurs d'aujourd'hui,—sauf certaines exceptions qui se font d'elles-mêmes,—valent beaucoup plus que les instituteurs d'il y a quinze ou vingt ans.

Pour nous la chose est établie et il serait difficile d'ôter cette conviction de notre esprit.

Il y a maintenant un autre point qu'il nous faut toucher parce qu'il est nécessaire d'appeler les choses par leur nom.

Il est incontestable que, depuis dix ans, le prix des choses nécessaires à la vie a presque doublé. Un traitement qui était déjà mince il y a dix ans, est maintenant complètement insuffisant. Or voici deux choses qui ont augmenté de tout au tout : la capacité des instituteurs et la cherté de la vie. En face de ce double accroissement, néanmoins, le traitement est resté exactement le même, là où il n'a pas baissé. Cet état de choses est plus que de l'injustice, c'est presque de la cruauté ; c'est, dans tous les cas, une ligne de conduite éminemment propre à décourager tout élan vers le progrès et à entraver tout mouvement déjà en partie accompli vers une sphère plus élevée. Nous regrettons presque d'avoir employé le mot *traitement* en parlant de ce que gagnent les instituteurs ; ce n'est pas même *salaires*, c'est *gages* qu'il faudrait dire pour employer une expression en rapport avec l'exiguïté de la rémunération.

Rien n'est plus affligeant pour nous. Nous savons que la classe enseignante est, dans ce pays, une classe éminemment respectable, et engagée de tout cœur dans une voie de réformes et de progrès pédagogiques. Nous la savons également capable des plus grands sacrifices et dure à la souffrance ; mais nous croyons d'un autre côté que ces sacrifices ne peuvent pas se consommer indéfiniment, que ces souffrances ont acquis un droit inaliénable à un prompt soulagement.

Chaque instituteur compte dans son école, de trente à cinquante élèves, ce qui représente de quinze à vingt-cinq familles imposées ou payant l'écolage. Un sacrifice léger, inaperçu presque, de la part de chacune de ces familles, —vingt-cinq ou cinquante centins par mois par exemple, en sus de ce qu'elles payent déjà,—ferait à l'instituteur une augmentation assez sensible et, dans tous les cas, surabondamment méritée.

Nous reviendrons sur ce sujet, parce qu'il est loin

d'être épuisé et que d'ailleurs, la classe enseignante a droit à notre protection comme elle possède notre estime. En terminant, nous voulons toutefois, faire un rapprochement qui ne pourra manquer de frapper les plus endurcis.

Dans la plus petite ville on donne à sa fille de chambre quatre piastres par mois, à sa cuisinière de six à dix; l'une et l'autre reçoivent en outre la nourriture, le logement et le blanchissage. A ceci j'opposerai tout simplement le fait que dans plusieurs municipalités, des institutrices ont quarante piastres pour l'année scolaire, soit quatre piastres par mois; avec cela, elles sont tenues de se nourrir, de se chauffer et de s'éclairer, et, lorsque le traitement est un peu plus élevé, de chauffer la maison d'école!

Qu'on nous pardonne d'entrer dans ces détails triviaux; ils résultent des imperfections de notre nature. Il faut bien d'ailleurs que le médecin sonde la plaie s'il veut la guérir.

### Bulletin bibliographique.

**POUR ET CONTRE, Réforme de l'enseignement; nouvelle méthode pour apprendre les langues en peu de temps, par P. Leroy.** Québec, chez A. Côté et cie., 1873, 1 vol. in-18, 127 pages.

La première partie de cet opuscule est une réimpression d'un travail que nous avons déjà signalé. La seconde partie contient les correspondances qui ont été échangées entre M. Leroy et les adversaires de son système: c'est un sujet que nous ne pouvons pas aborder.

Quant aux premières trente-six pages de cette petite brochure, nous avons eu déjà occasion de dire le bien que nous en pensons, et nous sommes heureux de pouvoir affirmer de nouveau que les résultats obtenus nous ont confirmé dans notre manière de voir. Le système de M. Leroy a été jugé par des hommes compétents, il a été jugé surtout par ses résultats, et les deux jugements lui ont été favorables. Nous regrettons donc que M. Leroy ait rencontré des obstacles qui lui ont rendu la voie assez pénible pour le faire songer à abandonner la suite de son projet. Nous avons confiance, néanmoins, que l'avenir nous donnera raison en lui ménageant, dans le triomphe final de son système, une récompense honorablement acquise.

**THE HOME AND SCHOOL JOURNAL OF POPULAR EDUCATION,** Morton & Co, Louisville, Ky; Mensuel, 100 pages in-8o; \$1.50 par an. Le numéro de février de ce journal nous arrive avec un format agrandi et une toilette toute neuve; il contient plusieurs gravures, et une foule d'articles intéressants sur des sujets très variés.

**LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ,** roman nouvelle, paroles de M. L. H. Fréchette, musique de M. N. Crépault; Québec, Arthur Lavigne, éditeur, 40 cts. Nous avons lu avec beaucoup de plaisir cette charmante composition, où le talent sympathique de M. Fréchette trouve, en M. Crépault, un interprète digne de lui. M. Crépault a déjà écrit de fort jolies choses; sa dernière romance lui fait faire un pas de plus dans la bonne voie. Nous espérons que le public saura encourager le jeune compositeur en accueillant son travail avec faveur. Car, il faut bien le dire, dans notre pays, ce n'est pas le talent qui manque, c'est l'encouragement.

### Revue mensuelle.

Il s'est opéré, en France, des changements importants, depuis notre dernière revue. On sait que le pouvoir ne se maintenait qu'au moyen d'une majorité flottante, laquelle, par ses déplacements constants mettait à tout propos l'existence du gouvernement dans un extrême danger. Les quatre partis s'observaient constamment, et à un moment donné, soutenaient le pouvoir existant dans la crainte de voir un rival prendre la tête à sa place. Aujourd'hui, tout cela est changé et le résultat du long débat sur les lois constitutionnelles a été de réunir deux partis qui forment maintenant une imposante majorité. C'est cette majorité qui vient de voter l'établissement définitif de la république, par 448 oui contre 241 non. Ainsi, ce régime

qui jusqu'à présent n'était que transitoire, est maintenant le gouvernement régulier de la France, et il en sera ainsi tant que le bon plaisir du peuple le voudra. C'est une base qui est peut-être plus large que solide. Quoi qu'il en soit, toutes les lois constitutionnelles sont votées et l'établissement du Sénat, qui avait soulevé tant d'objections, est décrété à une majorité de 171. Soixante-quinze de ses membres seront élus par l'assemblée, et les deux cent vingt-cinq autres seront nommés par le vote populaire.

M. MacMahon, a accepté ce nouvel état de choses avec un esprit plus conciliant que ses déclarations antérieures ne semblaient le faire prévoir, et il a chargé M. Buffet de former son nouveau ministère.

Nous souhaitons que ce nouveau régime produise, pour la France, la plus grande somme de bien possible. Cependant, nous n'avons guère confiance dans ses bons résultats; l'avenir dira si nous nous sommes trompés.

Un autre fait qui a bien eu son petit retentissement local, c'est la réception, à l'Académie française, de M. Alexandre Dumas fils. Nous reconnaissons à M. Dumas un immense talent, mais nous sommes forcés d'employer le même adjectif pour qualifier la somme de sa vanité et de ses prétentions. Son discours de réception est un continuel balancement d'encensoir. Sous prétexte de faire l'éloge de son père, le récipiendaire taille sa propre statue et la place sur le quarantième fauteuil, après l'avoir fait entrer par la grande porte. Heureusement que M. D'Haussonville, chargé de répondre à M. Dumas, a fort spirituellement remis les choses à leur place. Dans une critique fine, mordante, mais toujours convenable, il a mesuré M. Dumas et l'a trouvé beaucoup plus petit qu'on ne l'aurait cru. Au fait M. D'Haussonville a été le héros de la fête qui, sans lui, eût été du dernier terne.

Nos voisins viennent de faire l'expérience des appétits envahissants des fils de l'Allemagne. Les Allemands comptent pour un cinquième environ dans la population de New-York. Or cette minorité prétend rendre obligatoire l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires. Une demande dans ce sens a été faite au bureau de l'éducation, et les intéressés l'ont appuyé de toutes leurs forces et par tous les moyens possibles. Cette proposition a été longtemps tenue en suspens, puis, finalement, le bureau l'a renvoyée au comité des études. Ce renvoi équivalait presque à un ajournement indéfini. Les promoteurs de la demande, cependant, ne sont pas découragés et annoncent leur intention de ne pas laisser dormir leur projet. Cette demande qui peut paraître juste à ceux qui la font, est pleine de prétentions exorbitantes, aux yeux des personnes désintéressées. En effet, la langue nationale, aux Etats-Unis est la langue anglaise et c'est par conséquent la seule qui puisse être obligatoire dans les écoles primaires; ces écoles, qui ne sont établies que pour enseigner aux enfants les choses nécessaires, doivent n'enseigner et ne parler que la langue de l'Etat. Y introduire l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère, serait le fait d'un mauvais citoyen. Les Allemands qui viennent aux Etats-Unis ne peuvent pas s'attendre à y trouver une Nouvelle-Allemagne et toutes les petites douceurs du pays du saur-kraut. Un Allemand, en arrivant à New-York ne devient pas américain; au contraire, c'est la ville de New-York qui doit se faire allemande en son honneur. Ces envahisseurs n'ont pas tout à fait les mêmes idées en Alsace, où ils proscrivent de toutes les écoles la langue française qui était la langue du pays et qui, dans tous les cas est celle de la majorité. C'est, comme on le dit vulgairement, avoir deux poids et deux mesures.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DES SCIENCES.

**Amélioration du verre.**—On nous fait part d'une découverte qui paraîtrait complètement incroyable si les preuves visibles et tangibles n'étaient là pour nous convaincre. Il s'agit d'un procédé qui a pour objet d'abolir la fragilité du verre. Sans entrer ici dans des détails techniques qui restent, bien entendu, à l'état de mystère, nous dirons qu'une vitre peut être précipitée à terre avec force sans se briser et qu'elle résiste même au choc violent d'une boule de «balle». Du reste, on comprendra mieux l'importance de cette singulière invention quand on aura lu les extraits suivants d'une lettre écrite par l'inventeur, M. A. de la Bastie, à son agent en Amérique :

« Le nouveau verre résistant à des chocs très violents et supportant sans se casser l'action du feu, de grands horizons s'ouvre devant la nouvelle industrie.

« Vous avez comme verres plats, les vitres, les glaces, et surtout les couvertures de garas, serrés, bâches, châssis, chairevoies, etc., les verres de réverbères, de lanternes, etc. Vous avez ensuite les verres de lampe, les verres de montre, les verres à boire, les tasses, soucoupes, les assiettes, les plats en verre blanc ou laiteux et même en verre ordinaire ou de couleur, les casseroles, les ustensiles de cuisine, etc., et les mille objets nouveaux que l'industrie inventera chaque jour.

« Jamais découverte ne s'est présentée dans d'aussi belles conditions..... Ajoute que mon procédé est des plus simples et des moins dispendieux. Je m'engage à former des ouvriers américains, à envoyer tous plans ou à les laisser relever par un ingénieur, et à donner toutes les facilités pour que l'acquéreur du brevet puisse de suite commencer son exploitation.»

L'inventeur de ce nouveau et curieux procédé a pour représentant à New-York M. Aug. Weyer. — *Journal Français.*

*L'homme insubmersible.* — M. C. S. Merriman, du no. 16 Murray street, New-York, a pris un brevet pour l'invention d'un costume qui doit rendre insubmersible celui qui le revêt. Le costume se compose de pantalon, jaquette et ceinture étanches, le tout en caoutchouc, avec certaines portions destinées à être gonflées à l'air pour le service. L'inventeur a choisi pour faire l'essai de son appareil un homme d'un courage à toute épreuve, M. Paul Boyton, résident d'Atlantic City, capitaine de Lifeguards du New-Jersey et plongeur de profession. Ajoutons que, pendant la guerre franco-Allemande, M. Boyton a servi avec distinction dans les francs-tireurs. Il a pris place sur le steamer *Queen*, de la ligne Nationale, lors de son dernier départ de New-York, avec l'intention de se jeter à l'eau, quand le steamer serait à 3.0 milles de New-York, et d'y revenir à la nage. Mais il a dû renoncer à ce projet en conséquence de l'opposition du capitaine qui ayant peu de confiance dans le costume insubmersible, n'a pas voulu prendre la responsabilité de laisser un de ses passagers s'exposer à une mort presque certaine.

Ce n'est qu'à l'arrivée du *Queen* près de la côte irlandaise que le capitaine cédant aux obsessions de M. Boyton, lui a permis d'expérimenter son costume de sauvage. Il a en conséquence revêtu, pardessus son uniforme de marin, le costume de Merriman, a gonflé les compartiments à air, a mis dans une poche *ad hoc* des provisions pour trois jours, s'est pourvu d'une boussole, d'un couteau, d'une lanterne, de quelques fusées et d'un drapeau des Etats-Unis, et finalement s'est élancé dans la mer, le mardi 20 octobre à 24 heures du soir, près du rocher Fastnet. Son intention était de gagner Baltimore, distance de 7 milles en ligne directe, en se dirigeant avec la pagaie: — nous avons oublié de la mentionner — qui fait partie du costume Merriman. Mais, un quart d'heure à peine plus tard, une tempête s'est déchaînée et le hardi nageur, plongé dans une obscurité complète, a été entraîné par les vagues vers la haute mer, sans que la violence du vent lui permit de se servir de la pagaie. Le lendemain matin à 1 heure, M. Boyton, étant éloigné de 15 milles de toute terre, le vent est devenu moins violent et s'est mis à souffler vers le rivage. Il a mané vigoureusement sa pagaie, et trois heures après il abordait sain et sauf à Tref-ska Bigt, un au sud-est de Baltimore, ayant parcouru plus de 30 milles à la pagaie pendant les sept heures qu'il avait passées dans l'eau.

L'endroit où il a débarqué était complètement désert, mais il a pris un sentier de montagne qui l'a conduit à une station de garde-côtes de Skibbereen où il a été parfaitement accueilli. Il s'est dépoillé de son costume imperméable et il a constaté avec satisfaction que son uniforme de marin était aussi sec qu'au moment où il l'avait endossé. M. Boyton est allé ensuite à Cork. Il se propose de faire plusieurs expériences en Angleterre, notamment de traverser le détroit de Douvres à Calais, en se faisant remorquer par un cerf-volant. Enfin il est résolu, quand il reviendra aux Etats-Unis, à s'élancer à l'eau à 250 milles de terre, et à gagner à la nage New-York ou le Long Island.

Nous avons sous les yeux une lettre que M. Boyton a adressée de Skibbereen à un de ses amis de New-York, dans laquelle il s'avoue qu'il s'est cru perdu en se voyant porté vers la haute mer pendant la tempête du mardi 20 octobre. Mais le danger a été oublié aussitôt qu'il a passé, et le courageux expérimentateur fera ses nouveaux essais avec plus de confiance encore que le premier.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

*La production du charbon dans le monde.* — L'extension que prend depuis le commencement de ce siècle, l'industrie et la navigation à vapeur a forcé toutes les nations, dont les terres recouvraient des couches carbonifères, à développer chez elles l'extraction de la houille;

et les progrès de cet extraction, quel que grands qu'ils soient, sont à peine suffisants pour satisfaire les besoins de la consommation. D'autant plus que l'emploi de la houille pour le chauffage des maisons, qui se répand de plus en plus, par suite de la cherté du bois, conséquence du déboisement général, vient encore augmenter la demande.

En 1830, l'extraction de la houille dans le monde entier ne dépassait pas 26 millions et demi de tonnes, tandis qu'en 1872, elle atteignait le chiffre de 244,000,000 de tonnes pour les six pays où l'industrie est la plus développée et où par conséquent les besoins sont le plus urgents.

Voici le tableau de la production montrant la progression qu'elle a suivie depuis 1830 et pour chaque période de dix années, dans les six pays extracteurs.

Chiffres représentant millions de tonnes.

	Angleterre.	Etats-Unis.	Allemagne.
1830.....	20	14	14
1840.....	34	34	24
1850.....	56	5	44
1860.....	85	15	124
1870.....	118	39	264
1872.....	132	43	32

	Belgique.	France.	Autriche.
1830.....	2	14	..
1840.....	4	5	..
1850.....	6	44	..
1860.....	10	84	..
1870.....	14	13	3
1872.....	16	15	5

Des inquiétudes se manifestent en Europe que la profondeur des mines, par suite de l'extraction si considérable, ne vienne promptement à rendre le travail ou trop dangereux pour la vie des ouvriers, ou trop onéreux et que par conséquent le charbon ne puisse plus suffire à la demande industrielle. Aux Etats-Unis, une pareille crainte ne peut point exister. Les couches carbonifères sont répandues dans presque tous les Etats en immenses quantités et par suite de la conformation géologique du pays, les terrains houilliers, non seulement ne sont point à de grandes profondeurs, mais souvent même viennent affluer à la surface.

Dans le Canada, la province de la Nouvelle-Ecosse seule fournit à la consommation du pays. Pendant les 9 mois de cette année finissant au 30 septembre, l'extraction a été de 750,746 tonnes soit 12,777 tonnes de moins que l'année précédente. La diminution a été dans l'extraction des mines du Cap-Bretton, tandis que les houillères de Pictou et Cumberland ont augmenté leur rendement. L'inactivité du commerce et les grèves des mineurs ont eu pour effet d'amener ce résultat fâcheux. — *Bien Public.*

FAITS-DIVERS.

— Si les animaux utiles à l'agriculture se mettaient à rendre œil pour œil, nos paysans y regarderaient à deux fois avant de les détruire. C'est ce qu'un hibou des environs de Trévoux semble avoir compris.

La femelle de ce hibou avait déposé ses petits dans un vieux têtard de chêne. Les jeunes hiboux étaient déjà tout emplumés, prêts à prendre leur vol et, comme dit le fabuliste :

Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons.

Passé un garçon de ferme qui, avisant le nid et voyant ces bizarres petites faces de pleine lune, saisit un à un ces hiboux enfantins, et, malgré leurs cris de détresse, les immoles sans pitié. Quand le garçon de ferme eut commis cet acte irréfléchi, il releva la tête et vit, sur les branches du chêne, deux yeux brillants qui le regardaient. Mais le jeune paysan n'y fit pas autrement attention.

Le lendemain et les jours suivants, le garçon de ferme remarqua que le hibou, père de la couvée détruite, volait autour de lui. Au moment où il s'y attendait le moins, il entendait au-dessus de sa tête un grand bruit d'ailes. Mais il pensa que le hibou venait simplement revoir son ancien nid. Cependant, un autre instinct guidait l'oiseau crépusculaire.

Le sixième jour, en effet le garçon sortait de la ferme, quand du haut d'un arbre s'élança le hibou qui fondit sur lui, et, d'un coup de grille, lui arracha l'œil gauche. Le paysan fou de douleur, poussa un cri de désespoir et perdit connaissance. L'oiseau de proie était déjà loin. Quand le médecin arriva, il ne put que constater la grandeur irréparable du mal.



